

Février 2012 | n° 67 | www.wcoomd.org

OMD actu

Connectivité

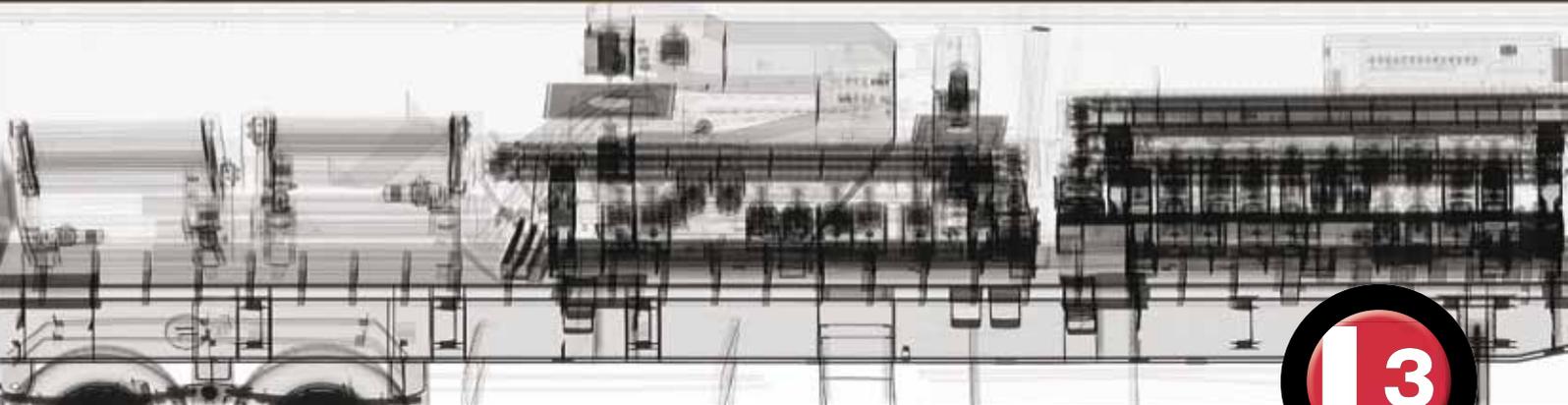
Relier individus, institutions,
systèmes et idées



Organisation mondiale des douanes



THE POWER TO SECURE BORDERS



Applying L-3 Innovation to Customized Cargo Solutions

Borders, ports and airports face risks ranging from contraband to weapons of mass destruction. Keeping them out has been challenging and often interferes with the flow of commerce — until now.

L-3's new range of cargo screening systems with ClearView™ Imaging provides high-quality, flexible solutions that we customize to meet your rigorous screening standards and operational goals.

L-3 partners with you to bring your whole cargo screening operation together, integrating our configurable high-energy imaging platforms with your chosen set of sensors, and we back our solution with an unparalleled global support infrastructure.

Greater performance, smarter integration and confidence. You can count on L-3 to help keep commerce moving. Visit us online at L3CargoSolutions.com.

Corporate Sponsor of the WCO Third Technology & Innovation Forum, March 6-9, Kuala Lumpur, Malaysia.

Sommaire

- 4 **Flash infos**
- 8 **Dossier**
- 28 **De par le monde**
- 32 **Zoom**
- 34 **Point de vue**
- 44 **Focus**
- 48 **Entretiens**
- 52 **Évènements**



24

La connectivité dans la chaîne logistique mondiale



44

Le Modèle de données de l'OMD connecte les acteurs du commerce



34

Sécuriser la chaîne logistique : rôle et responsabilités des zones franches



38

Atteindre l'excellence grâce à la gestion des connaissances

DOSSIER: CONNECTIVITÉ

- 10 **Le Secrétaire général de l'OMD** lance l'année de la Connectivité
- 12 **L'évolution du paysage technologique** et son incidence sur la douane
- 16 **Derniers développements** en Amérique latine, Afrique australe et Europe

DE PAR LE MONDE

- 28 **L'Afrique de l'Ouest** met en place des cellules aéroportuaires pour lutter contre le narcotrafic
- 29 **L'Afrique du Sud** déploie des contrôles douaniers mobiles

ENTRETIENS

- 48 **Succès et difficultés de l'Opération Short Circuit**, J. Scott Ballman fait part de ses réflexions
- 50 **Activités 2012 pour la Direction Questions tarifaires et commerciales** de l'OMD, Giuseppe Favale détaille ses priorités

Rédacteur en Chef
Grant Busby

Rédacteur sénior
Laure Tempier

Abonnements en ligne
www.wcoomd.org/fr/pagedaccueil_press_wco_newsfr.htm

Publicités



Bernard Bessis
bernard.bessis@bb-communication.com

Équipe de rédaction
wconews@wcoomd.org

Éditeur
Organisation mondiale des douanes
Rue du Marché, 30
B-1210 Bruxelles
Belgique

Tél.: +32 (0)2 209 94 41
Fax: +32 (0)2 209 92 62
communication@wcoomd.org
www.wcoomd.org

Note de la rédaction

OMD Actualités est distribué gratuitement en français et en anglais aux administrations des douanes, aux organisations internationales, aux organisations non gouvernementales, aux opérateurs commerciaux et autres lecteurs concernés. Les idées exprimées dans les articles sont celles des auteurs et ne traduisent pas nécessairement le point de vue officiel de l'Organisation mondiale des douanes. Toute contribution en français ou en anglais est la bienvenue, mais doit nous parvenir pour le 15 avril 2012 au plus tard. L'OMD se réserve toutefois le droit de publier, de ne pas publier, ou de corriger ces articles de façon à ce qu'ils soient conformes à la ligne éditoriale du magazine. Le Service Communication reste à votre disposition pour les demandes d'abonnement, la réception d'articles, et toute autre information en rapport avec OMD Actualités, à l'adresse électronique suivante : communication@wcoomd.org.

D/2012/0448/4

Copyright ©2012 Organisation mondiale des douanes
Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Toute demande concernant la traduction, la reproduction ou l'adaptation du présent document doit être adressée à copyright@wcoomd.org.

Remerciements : l'équipe de rédaction tient à exprimer ses sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce magazine.

Photos : nos sincères remerciements vont aussi à toutes les personnes qui nous ont fourni gracieusement des photos, logos et dessins pour illustrer la présente édition.

Photo de couverture: fotolia.com

Design : www.inextremis.be

Étude sur les transports maritimes 2011



LES MARCHANDISES TRANSPORTÉES par mer représentent plus de 80 % du commerce international et occupent une place encore plus importante dans les échanges des pays en développement. L'Étude sur les transports maritimes, publication annuelle de la CNUCED, est une source importante d'informations sur ce secteur. Elle suit de près l'évolution des facteurs qui touchent le commerce maritime mondial, les taux de fret, les ports, le transport de surface et les services logistiques ainsi que les tendances concernant la propriété, le contrôle des navires, l'âge de la flotte, l'offre de tonnage et la productivité.

Les principaux faits nouveaux évoqués dans l'étude sont les suivants :

- Après un repli en 2009, la demande internationale s'est accrue en 2010,

avec un revirement positif des volumes transportés, en particulier dans le trafic de vrac et le commerce conteneurisé. On estime que le commerce maritime total a atteint 8,4 milliards de tonnes en 2010.

- Des livraisons records de navires neufs ont été enregistrées en 2010, avec une augmentation de 28 % par rapport à 2009, ce qui a entraîné une croissance de 8,6 % de la flotte marchande mondiale.
- On estime que le débit des ports à conteneurs au niveau mondial, après avoir chuté brièvement en 2009, a augmenté d'environ 13,2 % en 2010, passant à 517 millions d'EVP (équivalent vingt pieds).

- La participation des pays en développement à différentes activités liées au transport maritime s'accroît. Si ces pays détiennent déjà des positions fortes sur le marché du démantèlement et de l'immatriculation des navires ainsi que sur celui de l'offre de marins, ils conquièrent des parts de marché croissantes dans les secteurs de la construction, de l'armement maritime, de l'assurance et du financement des navires. La Chine et la République de Corée ont constitué à elles deux 72,4% des capacités de charge des navires en 2012, et 9 des 20 plus grands pays « armateurs » sont des pays en développement.

- D'après l'Indice de connectivité des services de ligne de la CNUCED qui vise à rendre compte du niveau d'intégration des pays dans le réseau mondial des transports maritimes de ligne, la Chine se maintient à la première place en tant que pays le mieux connecté, suivie par Hong Kong (Chine), Singapour et l'Allemagne. En 2011, 91 pays ont amélioré leur position dans l'Indice de connectivité des services de ligne par rapport à 2010, six sont restés stables et 65 ont reculé. L'État le mieux connecté parmi les pays les moins avancés est Djibouti, qui tire profit de récentes réformes portuaires et de sa position géographique proche des grandes routes commerciales.

En savoir +
www.unctad.org

Histoire de la Guardia di Finanza à Milan

GASPARE CILLUFFO, LIEUTENANT-COLONEL de la Guardia di Finanza italienne et attaché technique au Bureau régional de liaison chargé du renseignement pour l'Europe de l'Ouest basé à Cologne, est l'auteur d'un livre intitulé « La Guardia di Finanza a Milano ». Le livre retrace l'histoire de la Guardia et de ses prédécesseurs du 15^{ème} siècle à nos jours.

La Guardia di Finanza, ou Garde des Finances, est une autorité répressive chargée essentiellement de lutter contre la criminalité financière et la contrebande, ce qui inclut les infractions douanières. L'OMD se réjouit de cette contribution majeure à la littérature sur l'histoire de la douane. Un exemplaire du livre est disponible à la bibliothèque de l'OMD.

En savoir +
gaspare.cilluffo@rilo-we.org



Le Secrétaire général de l'OMD, Kunio Mikuriya, et Gaspare Cilluffo

Chronique photographique du flux incessant d'objets de contrebande

EN NOVEMBRE 2009, la photographe américaine Taryn Simon a passé cinq journées entières à l'aéroport John F. Kennedy, l'un des aéroports les plus importants des États-Unis célèbre pour son flux incessant de passagers, employés, bagages, fret, taxis et trains.

Son but était de rendre compte d'un autre flux continu que le public voit rarement : les marchandises de contrebande détenues et saisies par la Douane américaine après contrôle des passagers et du courrier express en provenance de l'étranger.

« L'idée m'est venue d'une photographie plus ancienne qui fait partie de la série "An American Index of the Hidden and Unfamiliar". J'y avais photographié des produits agricoles et des plantes saisis en l'espace de 48h à l'aéroport JFK. Durant cette première visite, j'avais vu quantité d'autres marchandises qui ne demandaient qu'à être capturées par l'objectif », explique la photographe.

Il en résulte une série intitulée « Contraband » rassemblant des clichés mettant en scène des produits hétéroclites interdits ou strictement contrôlés : des saucisses en provenance de contrées exotiques, des cigarettes, des stupéfiants, un faucon mort, de l'or et des pierres précieuses, des contrefaçons, de faux médicaments, des cochons d'Inde et d'innombrables stimulants sexuels.

« Je m'attendais aux menaces habituelles comme les armes ou l'héroïne. Mais l'accent mis sur les produits contrefaits m'a surpris. Il y avait un flux incessant de contrefaçons de produits de luxe, de films et de logiciels piratés qui représentent une menace pour les entreprises de marque et pour la sécurité en général d'une économie fondée sur la préservation et la protection de ces entreprises ».

« La quantité d'objets saisis indique clairement qu'il est quasiment impossible de mettre fin à cette infiltration. Et puis il y a eu des



Stéroïdes, Testostérone et Sustanon, Pakistan (illégal) [Detail], 2010

surprises, comme cet oiseau énorme trouvé dans une enveloppe et destiné à des pratiques de sorcellerie ».

« Le travail de la douane est intense et interminable », déclare l'artiste interrogée sur ses impressions après cinq jours passés auprès des douaniers. « On a l'impression que tous ceux qui entrent sur le sol américain transportent de la contrebande sous quelque forme qu'elle soit – un objet abritant des insectes perce-bois, ou même une simple banane. Le douanier voit la menace derrière l'anodin. »

En savoir +
www.tarynsimon.com

Une nouvelle nomenclature internationale entre en vigueur

LA NOUVELLE VERSION du Système harmonisé (SH) de l'OMD est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Elle comprend 220 séries d'amendements : 98 concernent le secteur agricole, 27 les produits chimiques, 9 le secteur du papier, 14 les matières textiles, 5 les métaux communs, 30 le secteur des machines, et 37 divers autres secteurs.

Les questions environnementales et sociales ont été largement prises en compte dans ces amendements du SH, d'autant que le SH est utilisé comme norme pour le classement et la codification de marchandises revêtant une importance particulière pour la sécurité alimentaire et le système d'information et d'alerte rapide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Les Parties contractantes à la Convention du SH sont tenues de notifier le Secrétariat de l'OMD de la date de mise en œuvre de cette nouvelle version. En date du 16 février, 60 des 141 Parties contractantes avaient informé le Secrétariat de leur situation. Ces informations relatives à l'évolution de la mise en œuvre de la version de 2012 du SH ainsi que celles relatives à l'application des Recommandations du SH dans chacun des pays ayant adhéré à la Convention sont publiées sur le site Internet de l'OMD sous la forme d'une matrice.

En savoir +
hs@wcoomd.org
www.wcoomd.org

« Le crime-contrefaçon[©] : un enjeu majeur »

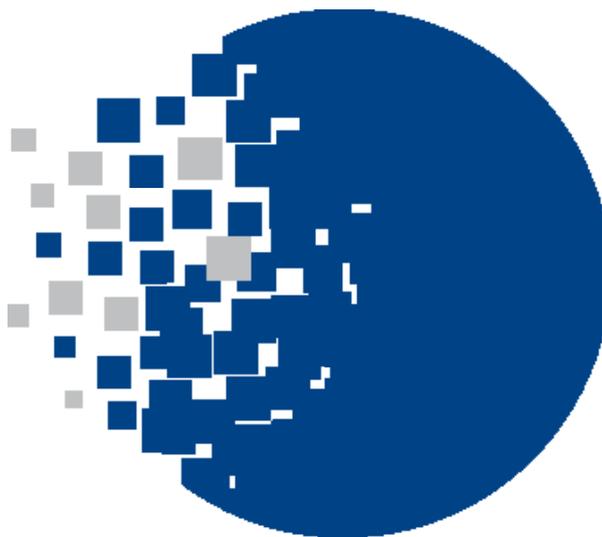
En 2011, près de deux milliards d'individus dans le monde ont subi un accident ou une intoxication après usage d'un produit frelaté, d'ordinaire contrefait. Selon l'Organisation mondiale de la santé, nombre d'entre eux sont morts, suite à de tels empoisonnements ou complications médicales.

LE FAIT QU'UNE telle proportion d'individus soit ainsi exposée autorise à penser que les quantités de produits mis sur le marché, bien que potentiellement mortels, sont considérables. Dès lors, nous pouvons en déduire que le commerce illicite des produits de grande consommation est désormais industriel, organisé et mondialisé. Le crime organisé vise les fabuleux profits que dégage la misère, dans le secteur agroalimentaire ou celui des médicaments bien sûr, mais aussi dans bien d'autres secteurs de la consommation grand public.

La crise économique aidant, le monde entier est désormais victime de ces trafics illicites, fragilisant pays pauvres et nouvelles démocraties ; spoliant les États développés ; discréditant surtout les industries pharmaceutiques, agroalimentaires, cosmétiques, de l'automobile, etc.

Dans ce monde agité où tous les sales coups sont permis, le crime organisé draine derrière lui la corruption, le blanchiment d'argent, l'exploitation des enfants ; mais il crée aussi de nouveaux « métiers » : contrefaçon des matériaux et équipements de la construction, recyclage illicite de déchets contaminés pour la fabrication de contrefaçons. Pire encore, les réseaux mafieux entremêlent contrebande, fraude alimentaire et contrefaçon pour brouiller les pistes et compliquer plus encore la compréhension des phénomènes criminels.

Ainsi, au-delà de leurs différences, ces flux obéissent aux mêmes lois cardinales de l'offre et de la demande et aux mêmes principes de concurrence, de rentabilité, de course à l'innovation, de gains de parts de



WAITO
Foundation

marché ou de réduction des coûts de production. Le tout dans un seul but : dégager des bénéfices rapides au total mépris du respect élémentaire des normes de sécurité. Ce faisant, la frontière entre licite et illicite n'est plus aussi nette. Et les risques, entre non-conformité et contrefaçon, pour l'ensemble des acteurs de la chaîne d'un produit de grande consommation, deviennent majeurs.

Comprendre, détecter ces menaces, les prévenir : tel est l'objectif du Rapport 2011 « Le crime-contrefaçon[©] : un enjeu majeur » de la Fondation WAITO – l'Organisation mondiale de trafic Anti-Illicite.

Réalisé avec l'aide de 12 experts, en collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'Institut des Nations

Unies pour la lutte contre le crime organisé (UNICRI), le Département de recherche sur les Menaces Criminelles Contemporaines de l'Université Panthéon-Assas de Paris II et des fédérations professionnelles comme la Fédération française du bâtiment (FFB), ce rapport propose une nouvelle approche de la lutte anti-contrefaçons, criminologique et détachée de tout mercantilisme.

La Fondation WAITO, organisation non gouvernementale (ONG) internationale implantée en Suisse née en 2010, réalise des études et des enquêtes aux quatre coins du monde pour le compte des États et des fédérations interprofessionnelles. Son but est de mettre en place des observatoires par secteur industriel et d'augmenter des chaires universitaires spécialisées en vue d'introduire à terme une politique pénale adaptée et complémentaire du droit de la propriété industrielle.

Pour déceler les phénomènes graves, complexes, croissants du crime-contrefaçon[©] et proposer des solutions pragmatiques, la Fondation WAITO travaille en collaboration avec de grandes organisations internationales comme l'OMD et l'UNICRI, et a cofondé à Pékin, avec l'Université de droit et de sciences politiques de la République populaire de Chine, le premier Centre de recherches et d'études pour la lutte contre le crime-contrefaçon[©] (RS3C).

En savoir +

www.waitofoundation.org

Le Groupe consultatif du secteur privé rencontre Josephine Feehily



La Présidente du Conseil de l'OMD, Josephine Feehily, avait invité les membres du Groupe consultatif du secteur privé (GCSP) à Dublin le 16 décembre dernier. Bill Taylor, Vice-président du groupe, était à la tête de la délégation, la Présidente Carol West, également Secrétaire de la fédération internationale des associations d'agents en douane, n'ayant pu faire le déplacement à la suite d'un accident.

La rencontre s'est révélée particulièrement utile, les discussions portant principalement sur les résultats de la 66^{ème} session de la Commission de politique générale (CPG) et sur le rapport informel du GCSP à la CPG. Des points de vue ont également été échangés sur des sujets tels que la sécurité du fret aérien, le concept de Douanes en réseau internatio-

nal, le soutien aux économies émergentes, les développements en cours au sein du Groupe de travail SAFE et l'évolution des risques. Enfin, les participants ont abordé la question du rôle du GCSP à l'avenir.

Tous les participants ont convenu que la réunion avait été très constructive et avait permis de renforcer les bonnes relations qu'entretiennent le GCSP et l'OMD. La réunion s'est clôturée par une visite du Musée de l'Autorité fiscale et douanière irlandaise au Château de Dublin. Le musée présente l'évolution du système fiscal et douanier en Irlande et expose des objets historiques très intéressants.

En savoir +

wcochair@revenue.ie

Hommage à John Raven

LE DIMANCHE 6 novembre 2011, l'OMD et la communauté douanière apprenaient avec tristesse le décès de John Raven, représentant exceptionnel du commerce international pendant plus de 60 ans.

Entretien des liens avec l'OMD depuis plus de 39 ans, et plus spécifiquement depuis 1972 date du lancement du projet d'élaboration du Système harmonisé, John avait participé avec constance aux événements et réunions de l'OMD, durant lesquels il s'exprimait sur un éventail de sujets concernant les milieux internationaux de la douane, du commerce et des entreprises.

Durant sa carrière, John a occupé de multiples fonctions de cadre supérieur et de dirigeant, dont celles de Directeur de la Fédération des exportateurs de charbon britannique (British Coal Exporters' Federation), de Président du Conseil d'Administration de SITPRO au Royaume-Uni, et de Directeur général de la Conférence internationale des courriers express, devenue depuis la Global Express Association.

Sa détermination à renforcer le partenariat douane-entreprises au travers d'une participa-

tion et d'un engagement véritables et efficaces était grandement appréciée par le Secrétaire général de l'OMD, les Directeurs généraux des douanes et ses pairs et collègues du secteur privé.

Sa perspicacité et sa capacité à appréhender des problèmes complexes, ainsi que le respect qu'il inspirait pour ses connaissances, sa détermination, la précision de son approche et son grand sens de l'humour avaient été salués par le Conseil de l'OMD lors de ses sessions annuelles de juin 2010.

Nous nous souviendrons encore longtemps de la richesse remarquable de son vocabulaire et de la virtuosité dont il faisait preuve dans son maniement de la langue anglaise, des connaissances et du savoir-faire qu'il avait acquis à l'Université de Cambridge dans les années 30 et qui lui permettaient de s'exprimer avec une extrême clarté sur des sujets complexes.

John Raven nous a quittés mais il restera dans nos mémoires.

En savoir +

communication@wcoomd.org





DOSSIER

Connectivité

LA COMMUNAUTÉ DOUANIÈRE a depuis longtemps reconnu qu'aucun État n'est une île.

La coopération, la communication, la coordination et la collaboration sont les principes d'organisation et de fonctionnement de toute administration douanière, formant le socle d'une

connectivité ininterrompue entre les Membres de l'OMD et entre les administrations douanières et leurs partenaires.

Ce dossier se penche sur le concept de connectivité et sur les initiatives qui permettent de relier individus, institutions, systèmes et idées.

Les frontières séparent, les douanes rapprochent

par **Kunio Mikuriya,**

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES



ALORS QUE L'ORGANISATION mondiale des douanes célèbre cette année son 60^{ème} anniversaire, il semble opportun de rappeler les valeurs que les fondateurs du Conseil de coopération douanière nous ont transmises en héritage, à savoir l'importance de la coopération, et plus particulièrement la notion d'interdépendance entre les douanes et leurs partenaires.

Cet héritage se reflète dans la vision de la Douane au 21^{ème} siècle qui sous-tend le travail de l'OMD. Les éléments constitutifs de cette orientation stratégique visent à favoriser la mise en œuvre du concept de connectivité, d'où ma décision de dédier l'année 2012 à la promotion de la connectivité sous le slogan « les frontières séparent, les douanes rapprochent ».

Une connectivité à l'échelon mondiale

Pour la communauté douanière internationale, la connectivité représente un ensemble de dispositions à l'échelle mondiale assurant une circulation fluide et en toute légalité des produits, services, personnes, technologies, capitaux, cultures et idées. La connectivité favorise le développement de partenariats, la recherche, le partage des connaissances et la conduite d'activités de renforcement des capacités.

La connectivité ouvre la voie à la protection de la société, à la modernisation et au développement économique. Elle implique un renforcement de la coordination, de la coopération et de la communication entre les administrations douanières, avec d'autres autorités publiques et institutions et avec le secteur privé, à l'échelon national, régional et international.

Le thème de connectivité recouvre le concept d'Opérateur économique agréé et celui de Douanes en réseau international, la mise en œuvre d'un environnement de Guichet unique, les initiatives en faveur de l'échange d'idées et de connaissances, ainsi que la promotion de valeurs partagées.

Les frontières sont synonymes de séparation et le principal défi pour les Membres de l'OMD est de trouver la meilleure méthode qui permettra d'accroître la connectivité, en ce qui a trait aux liens interpersonnels et institutionnels ainsi qu'aux passerelles d'informations qui sous-tendent et facilitent la réalisation des principaux objectifs des administrations douanières.

Continuer sur la même lancée

La connectivité s'inscrit dans le prolongement naturel des thèmes choisis à l'occasion des précédentes Journées internationales de la Douane : la connaissance en 2011, et plus particulièrement le partage des savoirs comme moyen d'améliorer l'efficacité des administrations douanières, le partenariat douane-entreprises en 2010 qui consistait à soutenir et à améliorer les relations professionnelles et les liens entre la douane et le secteur privé, et la protection de l'environnement en 2009 qui avait mis l'accent sur la nécessité d'une gestion coordonnée des frontières afin de sauvegarder notre patrimoine naturel.

Il convient d'indiquer que la connectivité est basée sur trois piliers principaux : la connectivité des personnes, qui inclut le partenariat avec le secteur privé ainsi que la promotion des savoirs et du professionnalisme ; la connectivité des institutions, qui inclut la connectivité douane-douane et la connectivité entre la douane et d'autres administrations ; et, enfin, la connectivité de l'information, qui agit comme catalyseur et s'articule autour du concept des Douanes en réseau international, du Guichet unique électronique et des solutions technologiques liées, notamment, à l'apprentissage et aux connaissances.

Les trois piliers de la connectivité

Les instruments et outils développés par l'OMD, les démarches et concepts qu'elle s'attache à promouvoir et les activités qu'elle entreprend sont autant de moyens au service de la connectivité

entre les administrations douanières membres de l'OMD, entre ces dernières et les organismes pertinents intervenant dans les prescriptions réglementaires applicables aux frontières et agences de lutte contre la fraude, ainsi qu'entre l'OMD et ses nombreux partenaires au niveau international et régional tels que les institutions multilatérales, les banques de développement, les donateurs en matière de renforcement des capacités et les associations d'entreprises. Ce vaste réseau de relations sert de toile de fond aux travaux de l'organisation.

Connectivité des personnes

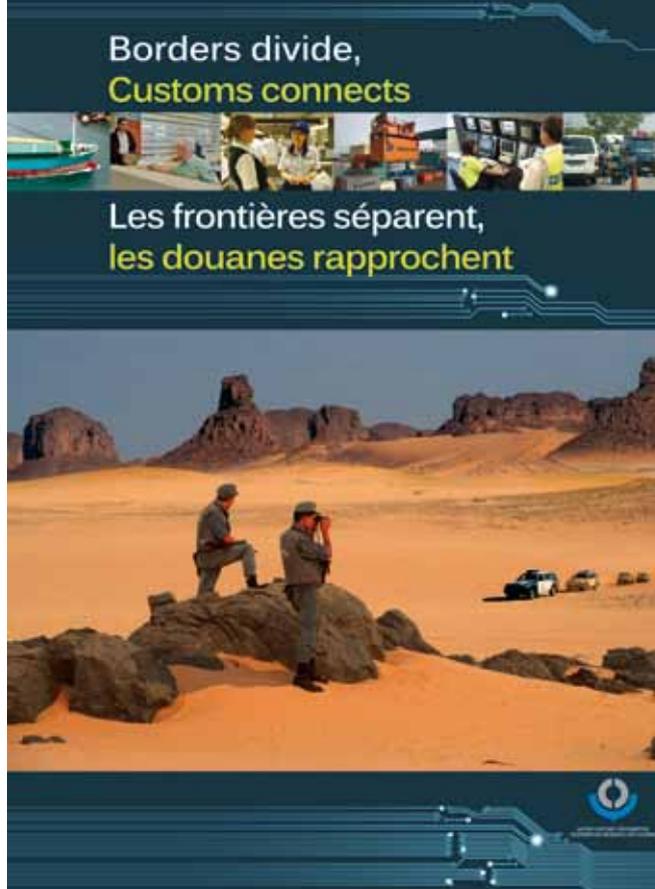
- Partenariat douane-entreprises (C2B)
 - > Programmes d'Opérateurs économiques agréés (OEA) ou d'Opérateurs de confiance
 - > Nomenclature du Système harmonisé et Convention de Kyoto révisée, langues communes pour la douane et les opérateurs commerciaux
 - > Protocoles d'accord et groupes consultatifs pour une coopération accrue
- Connaissance et professionnalisme
 - > Promotion de l'éthique et d'une culture de service
 - > Partage du savoir pour une meilleure conformité des entreprises
 - > Recherche sur les meilleures pratiques et sur des questions clés qui influent sur le travail de la douane
 - > Le Club de la Réforme, un laboratoire d'idées destiné à promouvoir les échanges d'expériences

Connectivité des institutions

- Connectivité douane-douane (C2C)
 - > Assistance mutuelle pour l'échange d'informations et de renseignements
 - > Gestion des risques cohérente pour faciliter et sécuriser le commerce
 - > Reconnaissance mutuelle des Opérateurs économiques agréés
 - > Gestion coordonnée des frontières au niveau international
- Connectivité entre la douane et d'autres administrations (C2G)
 - > Système de Guichet unique et postes frontières intégrés
 - > Gestion coordonnée des frontières au niveau national
 - > Mécanismes d'échange d'informations et de renseignements

Connectivité de l'information

- Douanes en réseau international (DRI)
 - > Définition des blocs utilitaires, groupes d'informations qui pourront être échangés dans des domaines prédéfinis relatifs à la douane
 - > Élaboration de protocoles, normes et directives encadrant l'échange de données
 - > Promotion des outils en réseau existant tels que le Réseau douanier de lutte contre la fraude (CEN), le CENcomm, outil de communication sécurisé, et Environet
- Guichet unique électronique
 - > Informations de qualité en temps utile
 - > Dédouanement rapide et facilitation du commerce
 - > Modèle de données de l'OMD
- Solutions liées aux technologies et à la connaissance



- > Interface Public/Membres (IPM), outil anti-contrefaçon facilitant l'échange d'informations entre la douane et les titulaires de droits
- > Plates-formes d'échange d'idées et de meilleures pratiques telles que la Conférence sur la Technologie de l'Information et le Forum sur les technologies et l'innovation
- > Base de données sur les règles d'origine préférentielles
- > CliKC, portail de formation sur l'Internet

Perspectives

Il est indispensable de faire en sorte que les membres de la communauté douanière internationale soient connectés entre eux si nous voulons relever les défis et saisir les opportunités de l'environnement commercial actuel. Nos fondateurs ont fait preuve de discernement en 1952 en accordant une importance particulière à la connectivité. Cette vision nous a fourni une base de travail très utile et continuera à guider nos actions alors que nous nous efforçons d'améliorer nos méthodes de travail afin d'assurer la sécurité du commerce international et de faciliter les échanges légitimes.

En tant que communauté, il est impératif que nous continuions à améliorer et étoffer les instruments, outils, activités et partenariats développés par l'OMD afin de renforcer la connectivité. Les administrations douanières pourront par ce biais améliorer la gestion des frontières et la lutte contre la fraude, les autres autorités publiques travaillant aux frontières pourront offrir de meilleurs services, et, enfin, nos partenaires du secteur privé seront mieux à même de respecter leurs obligations en termes de conformité.

Engageons-nous tous à promouvoir ce concept en 2012, en le mettant en pratique dès que l'opportunité se présente. Il s'agit en effet d'une situation « gagnant-gagnant » pour les protagonistes du commerce international qui permettra d'assurer la sécurité et la facilitation du commerce, éléments indispensables du bien-être économique et de la croissance des nations du monde entier.

Connectivité et douane, le point de vue de l'industrie

par Prasanna Ellanti
et James Canham



James Canham (gauche) est le "Global Lead for Customs" chez Accenture. Prasanna Ellanti (droite) est le "Technology Lead" pour l'industrie douanière chez Accenture où il dirige le développement des « actifs » et le « leadership visionnaire », plus particulièrement dans le domaine des évolutions technologiques et de leur impact sur l'environnement douanier.

L'efficacité globale des échanges douaniers internationaux est directement proportionnelle au degré de connectivité au sein de la communauté douanière mondiale. Au fur et à mesure qu'évolue la technologie qui sous-tend cette connectivité, la douane doit, elle aussi, s'adapter.

ALORS QUE L'ÉCONOMIE mondiale continue à évoluer à un rythme rapide, les entreprises et les gouvernements réalisent de plus en plus d'échanges et d'activités dans un contexte transfrontalier. Les administrations des douanes assument un rôle crucial dans la promotion et le pilotage de la compétitivité économique d'un pays en favorisant un flux ininterrompu d'échanges à travers les frontières. Ce flux ininterrompu d'échanges n'est réalisable qu'à travers un degré élevé de connectivité entre l'administration des douanes, ses clients et les divers protagonistes intervenant dans les mouvements commerciaux. La technologie joue un rôle capital en automatisant et en rendant possible la connectivité, dans un premier temps entre la douane et ses clients. Au-delà, la technologie favorise la connectivité entre l'administration des douanes et son gouvernement, les autres autorités publiques, les autres administrations des douanes et les organisations mondiales qui encouragent les échanges, telles que l'OMD et l'Organisation du commerce. La technologie connaît une évolution rapide et débouche sur des modalités novatrices propices à l'instauration et à l'intensification de la connectivité, ce qui fournit à la douane d'importantes nouvelles opportunités de transformer ses procédures et de développer son efficacité.

Le présent article traite de l'évolution du paysage technologique, de son incidence sur la douane actuelle et du rôle évolutif de la douane à la lumière de ces développements.

Soutenir et rendre possible la connectivité
La connectivité est un élément fondamental des activités de la douane aux fins de la réglementation et de la facilitation de

l'importation, l'exportation et le transit des marchandises. L'économie mondiale continuant à évoluer, la douane doit évoluer de concert, allant au-delà de son rôle traditionnel vers une coopération accrue et différente avec ses diverses parties prenantes. Sous l'influence de nouveaux arrangements économiques, de l'émergence de blocs commerciaux, de l'expansion des blocs commerciaux existants et de la prolifération d'accords de libre-échange polyvalents, les nations sont désormais plus connectées que jamais et les douanes doivent effectivement soutenir et rendre possible cette connectivité. L'adoption d'un ensemble commun de normes et de formats mondiaux est le premier pas qui met la douane en situation de collaborer sur le plan mondial.

L'éco-système douanier et le rôle de ses différents protagonistes subissent des changements fondamentaux au fur et à mesure de l'expansion de la connectivité. Les opérateurs sont amenés à assumer des rôles traditionnellement réservés à la douane, par exemple par le truchement de l'auto-déclaration et de l'auto-évaluation. En réalité, le volume et la vitesse des mouvements des marchandises rendent cette mutation capitale. Il s'ensuit que les administrations des douanes sont de plus en plus amenées à se focaliser sur une gestion dynamique de la chaîne logistique reposant sur le risque et abandonnent l'accent mis sur la transaction au point où les marchandises franchissent les frontières. La technologie constitue le fondement de cette évolution de l'éco-système douanier. Les douanes devront par conséquent faire preuve d'une capacité d'adaptation dans leur stratégie, investissement et leadership en matière



de TI afin d'être plus performantes face à l'évolution de leur rôle.

Un paysage technologique évolutif

Le paysage technologique change rapidement, une projection dans le futur vue sous l'angle de la douane débouchant sur une série de tendances clés qui marqueront ledit paysage :

- une informatique en nuage compétitive*;
- les technologies mobiles*;
- la prolifération des Guichets uniques;
- l'informatique sociale*;
- la gestion de l'information* - structurée ou non-structurée ;
- les systèmes analytiques évolués, y compris les systèmes analytiques sociaux.

*Source : Gartner 2012 - « Predicts 2012 : Four forces combine to transform the IT landscape » (Prévisions 2012 : quatre forces se combinent pour transformer le paysage TI).

Une informatique en nuage compétitive

L'informatique en nuage permet aux effectifs douaniers d'être plus réactifs, et de prendre plus promptement des décisions à l'aide d'informations en temps réel, gérées centralement et accessibles de partout. La connectivité accrue inhérente à l'informatique en nuage permet ainsi aux effectifs traditionnellement vissés à leur bureau électronique de se montrer plus dynamique. L'informatique en nuage met à disposition des services numériques virtualisés qui sont disponibles partout et à tout moment. La virtualisation peut prendre la forme :

- de logiciel à la demande (le logiciel et les données associées étant hébergés centralement et fournis sur demande aux utilisateurs, généralement par un navigateur Web ou un client léger « Thin Client »*) ;
- de plate-forme au service de l'utilisateur (déploiement d'applications sans devoir supporter le coût des matériels et logiciels sous-jacents) ;
- d'infrastructure des ressources informatiques (appui en matière d'infrastructure ou fourniture d'infrastructure avec, dans ce dernier cas, recours à des blocs de mémoire et à des blocs de réseau attribués) ;
- d'externalisation de la TI (services gérés par externalisation des processus opérationnels ou externalisation d'applications, par exemple, qui peut constituer

une combinaison de tout ou partie des éléments précités).

**Le « Thin Client », également dénommé « Lean Client », décrit un ordinateur ou un logiciel, qui est relié à un autre ordinateur ou serveur en vue de réaliser les activités de calcul qui exigent le plus de ressources tels que le traitement de l'information ou le maintien de données persistantes. Les Clients lourds, « Fat Clients », traditionnels sont autonomes et réalisent toutes les activités de calcul requises eux-mêmes.*

Le nuage permet à une organisation d'être souple en termes d'opérations, en fournissant des services sur demande et, en termes de finances, en réduisant le coût total résultant de la possession de ces services. L'accès permanent aux services d'informatique en nuage fait en sorte que les effectifs sont en permanence connectés à l'organisation et, lorsque ces services sont utilisés de concert avec les technologies mobiles, ils constituent des services numériques véritablement et totalement libérés de toute contrainte de lieu. La sécurité constitue toutefois une préoccupation clé lorsqu'il est envisagé de recourir à l'informatique en nuage au sein de la douane; il convient avant toute chose de bien appréhender les diverses menaces en matière de sécurité telles que le caractère sensible des données, la perte de données et le contrôle de l'accès aux données. Sur cette base, il est possible de gérer la sécurité en mettant au point des politiques de sécurité propres à l'informatique en nuage, en mettant à jour/renforçant les pratiques existantes en matière de sécurité, en incorporant le nuage dans l'infrastructure existante en matière de sécurité, en choisissant les outils adéquats en matière de sécurité tels que les contrôles d'accès, les outils de cryptage et en travaillant avec des prestataires de service expérimentés. L'évolution de la pléthore de solutions en matière d'informatique en nuage, disponibles dans le commerce et compétitives, permet de faciliter l'adoption par la douane de cette technologie.

Les technologies mobiles

Parmi les autorités publiques, les administrations des douanes disposent de l'une des mains d'œuvre les plus mobiles. La technologie mobile, tant le matériel que le logiciel, constitue un progrès important qui permet de connecter et de rendre autonomes les effectifs d'une administration, afin qu'ils

puissent de la sorte prendre des décisions rapides et judicieuses sur la base d'informations en temps réel. La technologie mobile a déjà envahi la vie de tous les jours avec l'avènement des téléphones intelligents et des tablettes et ces appareils sont de plus en plus intégrés dans les organisations pour assurer l'efficacité des personnels. En utilisant effectivement ces appareils mobiles et en recourant à des applications mobiles, la douane peut tirer parti des avantages qu'ils procurent en termes de productivité, de développement rapide et de coopération renforcée, à la fois avec ses clients et ses effectifs. C'est ainsi par exemple que les équipes d'inspection qui sont par tradition affectées à un lieu, peuvent devenir mobiles et ne plus être liées à un lieu et que les constatations et preuves résultant de ces inspections, telles que les photographies, peuvent être communiquées à des équipes virtuelles pour une prise de décision en temps réel.

La prolifération des guichets uniques

Les solutions Guichet unique ne constituent pas une nouvelle notion, mais alors qu'elles acquièrent maturité et qu'elles se répandent partout, elles rendent possible l'obtention de résultats opérationnels clés pour les entreprises et les gouvernements, y compris :

- un meilleur accès aux autorités publiques pour le secteur privé ;
- une meilleure communication entre les autorités ayant compétence en matière de commerce ;
- un temps de réponse plus rapide pour l'approbation des permis et licences notamment ;
- un raccourcissement des délais de dédouanement des importations et exportations ;
- une meilleure posture pour les opérateurs dans leurs rapports avec les autorités et un meilleur accès à l'information de gestion aux fins de l'évaluation de la performance des autorités.

Seuls des systèmes efficaces de Guichet unique sont en mesure d'abaisser le coût des services en termes de ressources, de temps et d'argent, mais également les coûts que doivent supporter les opérateurs, ce qui allège la charge qu'ils ont à supporter. Le fait de pouvoir conduire des activités avec diverses administrations interconnectées à partir d'un point de contact unique permet de réaliser des gains importants de productivité en temps et en argent. En outre, en

reliant leurs guichets uniques et en assurant leur intégration, les gouvernements et le secteur privé sont en mesure d'accroître leur efficacité dans les échanges internationaux.

L'informatique sociale

L'informatique sociale débouche, en mode numérique, sur une connectivité, une réseautique et un développement de relations, qui, sinon, seraient confinées aux échanges traditionnels physiques, de personne à personne. L'informatique sociale peut être subdivisée en deux catégories : la réseautique sociale et la collaboration sociale ; la réseautique sociale est la capacité de construire des réseaux sociaux en utilisant des outils spécialisés (SharePoint, Facebook et Twitter), tandis que la collaboration sociale est la collaboration entre des utilisateurs en ligne, recourant aux technologies du Web 2.0 (wikis, bloc-notes et messagerie instantanée). La collaboration sociale comprend le retour d'information social (le recueil et l'analyse de réactions sur les produits et services) et la publication sociale (le partage de données sans interruption avec des réseaux sociaux).

Les administrations des douanes devraient saisir les avantages que l'informatique sociale peut leur procurer en matière de gestion des relations avec les clients. Elle constitue une façon nouvelle et novatrice de nouer et de renforcer des relations en ligne avec des clients, et en même temps une méthode rentable de s'acquitter de fonctions de relations publiques et de commercialisation (sites Web, radio, presse). La douane peut également tirer parti de l'informatique sociale dans les domaines de la collaboration, de la gestion des connaissances et de la formation, ainsi que dans le cadre de l'amélioration de la collaboration entre les unités douanières virtuelles. Grâce aux technologies du Web 2.0 par exemple, les personnels douaniers peuvent acquérir une autonomie en vue de partager leur expertise et d'atteindre davantage d'interlocuteurs. Grâce à ces outils, le personnel est en mesure de contribuer au capital savoir d'une organisation et de l'entretenir, ce qui revêt une importance fondamentale, particulièrement en raison du vieillissement des effectifs. Une formation reposant sur la réseautique sociale et la publication sociale permet de rendre la formation accessible à une plus large audience et ce à un coût moindre.

La gestion de l'information

La gestion de l'information concerne généralement de nos jours des données structurées sous forme de bases de données diverses. Dans de nombreuses administrations des douanes, une large part des informations est encore toujours sur papier ou stockée dans des bases de données désuètes, ce qui constitue une entrave à l'accessibilité, notamment lorsque des documents sont enregistrés sous forme d'images et que leur contenu ne peut faire l'objet d'une recherche. Les progrès technologiques sont tels qu'il est désormais possible de transformer des données non-structurées (images, textes et autres données non numériques) en données électroniques, structurées et interrogeables, accessibles de partout et à distance par le truchement de technologies mobiles. Etant donné que les administrations des douanes recueillent une masse énorme de données, tant structurées que non-structurées, auprès de diverses sources et les traitent, un système efficace de gestion de l'information, capable de traiter la quantité et les divers types de données, de les structurer et de les rendre facilement accessibles, est indispensable. Ce type de gestion de l'information est fondamental dans la prise de décisions opérationnelles et constitue le fondement de la connectivité entre la douane et ses parties prenantes.

Les systèmes analytiques

Traditionnellement, les administrations des douanes ont toujours excellé en matière de recueil des données; en revanche, il n'en allait pas de même en ce qui concerne l'utilisation systématique desdites données aux fins de la prise de décisions et de l'appréhension des risques et des renseignements. Les nouvelles technologies analytiques ont le potentiel d'accroître l'efficacité de la douane en matière d'utilisation des données. Les procédures analytiques passent au crible de larges volumes de données pour y déceler des tendances et mettre en évidence les discordances par rapport aux normes attendues. Durant ces dernières années, l'émergence de capacités analytiques évoluées signifie qu'il est désormais possible d'aller bien au-delà des tendances d'analyse brutes. Ces capacités comprennent notamment le traitement de données non-structurées et les systèmes analytiques sociaux.

Du point de vue de la douane, le potentiel de ces technologies est énorme. La combinaison de systèmes analytiques évolués et

d'un système de gestion de l'information a la capacité de transformer l'identification avancée des risques fondée sur le renseignement et le comportement et de permettre un meilleur appariement des tendances. Il met à disposition des capacités plus puissantes de gestion en temps réel de l'identité (par exemple en utilisant des données partielles pour faire un rapprochement entre un individu et des identités multiples) et une gestion de la conformité (par exemple en utilisant une recherche image et faire un rapprochement pour identifier correctement des marchandises). Les systèmes analytiques évolués peuvent également déboucher sur un ciblage et une prise de décisions plus efficaces aux fins de la réalisation de contrôles/d'activités de lutte contre la fraude. Les capacités en matière de systèmes analytiques sociaux mesurent, analysent et interprètent les interactions et associations entre les individus – fournissant essentiellement une mesure de la connectivité – et la qualité et l'efficacité des rapports au sein des réseaux sociaux.

Les technologies n'existent pas en vase clos

Toutes les technologies mentionnées ci-dessus sont susceptibles d'être connectées et effectivement utilisées de concert, afin de procurer ainsi de nombreux avantages aux administrations des douanes : par exemple, la combinaison du nuage, de la mobilité, de la gestion de l'information et de la réseautique sociale peut déboucher sur la fourniture de modules de formation, indépendants de toute considération de lieu, tout en augmentant l'efficacité, l'engagement et la collaboration des personnels de la douane.

Conclusion

Les administrations des douanes font partie intégrante de la communauté mondiale et doivent conduire et gérer la connectivité de telle sorte à assumer leur rôle avec efficacité. La technologie constitue le socle de tout changement et ouvre de nouvelles opportunités en matière de connectivité et de coopération. Au fur et à mesure qu'évolue la technologie qui sous-tend cette connectivité, la douane doit évoluer elle aussi si elle souhaite saisir le potentiel de cette technologie et continuer à faciliter effectivement les échanges mondiaux.

En savoir +

james.canham@accenture.com

prasanna.ellanti@accenture.com

Hautes performances / faible coût d'opération

Le HCVM™ e, la nouvelle solution efficace de contrôle de cargo. La qualité et les performances des produits Smiths Detection rassemblés pour des opérations encore plus efficaces : léger, petit, simple.

Avec une masse totale comprise entre moins de 12 tonnes (26000lbs) et 15 tonnes, associée à la puissance d'un accélérateur de moyenne énergie (4MeV), le HCVM e offre une pénétration ultime d'acier jusqu'à 200mm ainsi qu'une qualité d'image exceptionnelle.

Avec une zone de radioprotection réduite, le HCVM e est la solution idéale pour les contrôles en zone urbaine où dans des espaces limités. Le HCVM e permet également une utilisation avec des coûts de maintenance, d'opération et de personnel réduits – qui plus est il n'est pas nécessaire de posséder une licence CDL pour l'opérer aux USA.

Avec ce produit performant et économique, Smiths Détection propose une solution unique de système de contrôle à rayons X adaptée aux douanes, aux autorités portuaires ou frontalières ainsi qu'à toutes les organisations nécessitant un système efficace toujours disponible, n'importe où.

Pour plus d'information, appelez nous au **+33 (0) 1555 3555 5**, ou envoyez-nous un courriel à **globalsales@smithsdetection.com**.



www.smithsdetection.com

La connectivité dans l'Union douanière européenne : de l'échange au partage

Au cours des deux dernières décennies, la connectivité est devenue une condition majeure au bon fonctionnement de l'Union douanière européenne, entraînant la mise en place de nombreuses solutions informatiques. Contrainte de faire plus avec moins de moyens, l'UE évolue d'un échange d'informations classique à un véritable partage des ressources, des efforts et des connaissances en TI.

par Walter Deffaa,
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
FISCALITÉ ET UNION DOUANIÈRE,
COMMISSION EUROPÉENNE

SELON L'ARTICLE 28 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, « l'Union comprend une union douanière qui s'étend à l'ensemble des échanges de marchandises (...) ». L'union douanière est l'un des domaines de compétence exclusive de l'UE. Les administrations douanières nationales sont néanmoins chargées des formalités et des contrôles sur le territoire de l'Union, ceci dans un cadre juridique et institutionnel commun, fondé sur le droit de l'Union.

La législation douanière de l'UE prévoit des procédures placées sous la responsabilité opérationnelle des États membres, les importations et les exportations par exemple. Elle prévoit également des domaines d'action commune où les administrations douanières sont appelées à appliquer des formalités et des contrôles douaniers communs, par exemple pour la circulation des marchandises selon le régime de transit ou dans le domaine de la sécurité et de la sûreté. Tous domaines confondus, les opérations douanières reposent sur le tarif douanier commun de l'UE, sur le registre des opérateurs économiques de l'UE et sur d'autres données de référence communes.

La connectivité au sein de l'UE porte dès lors sur des procédures engageant plusieurs États membres et sur la gestion de données communes. Chaque État membre est aujourd'hui seul responsable de la relation électronique que les opérateurs économiques entretiennent avec la douane. Les échanges de données avec d'autres autorités ou parties prenantes sont gérés, pour l'essentiel, au niveau national. Ils sont gérés au niveau commun quand il s'agit de mettre en œuvre des accords internationaux concernant l'union douanière dans son ensemble dans le cadre de la politique commerciale commune de l'UE.

Pendant les années 1960 et 1970, le partage de données entre les douanes des États membres se faisait via des formulaires papier physiquement échangés entre parties prenantes ou envoyés par courrier ou par télécopie. Dans les années 1980, face à la hausse du volume et à l'accélération du rythme des échanges commerciaux, une gestion électronique des données relatives au tarif commun s'est imposée, ainsi qu'un échange d'informations pour une assistance mutuelle dans la lutte contre la fraude. Plus tard, dans les années 1990, l'informatisation s'est étendue tout d'abord

au tarif douanier commun (TARIC) et à la gestion des quotas tarifaires, puis à la procédure de transit de l'UE et ensuite à des domaines comme les exportations, la sécurité et beaucoup d'autres.

Dans les années 1980 et jusqu'au début des années 1990, le cadre des échanges électroniques étant restreint, les États membres et la Commission se transmettaient les informations au coup par coup, chaque système ou application utilisant ses propres moyens d'échange. Au début des années 1990, cette approche ad hoc a été écartée et une solution d'interopérabilité répondant à tous les besoins de connectivité sur les questions douanières et fiscales a vu le jour : le réseau commun de communications/l'interface commune des systèmes (CCN/CSI). Le CCN est une infrastructure informatique conçue pour le transfert sécurisé d'informations et la CSI est un logiciel qui s'adapte à tout type de matériel informatique, de réseau ou de logiciel et le connecte au CCN.

Le CCN est utilisé depuis 1999. 1,2 milliards de messages ont été échangés via le réseau en 2011. Il englobe désormais le portail unique d'entrée et de sortie des données (SPEED) qui le relie au monde extérieur et applique des accords d'échange de données conclus avec des tiers. Le SPEED est utilisé actuellement pour envoyer des données de carnets TIR à la Fédération de Russie. Il permettra à l'avenir d'échanger d'autres données dont celles relatives aux Opérateurs économiques agréés avec des pays tiers. SPEED pourrait être également le point d'accès de l'Union douanière aux futurs mécanismes développés dans le cadre du concept de Douanes en réseau international de l'OMD.

Le CCN assure depuis 12 ans l'interopérabilité technique des systèmes dans les administrations fiscales et douanières de

l'UE. Quant à l'interopérabilité sémantique, organisationnelle et juridique, elle est assurée par des méthodologies de gestion de projet et des dispositions de gouvernance informatique et juridiques.

Les systèmes informatiques de l'UE se caractérisent aujourd'hui par leur redondance : chaque État membre développe et adapte son propre système sur la base de dispositions légales communes à toute l'Union. Supprimer tout ou partie de cette redondance permettrait à la fois aux États membres et aux opérateurs commerciaux de réduire les coûts liés à la mise en œuvre du code des douanes modernisé à venir ou des futures dispositions relatives à la sécurité. Le leitmotiv est « faire plus avec moins ».

D'un point de vue stratégique, cet objectif pourrait amener les États membres et la Commission à redéfinir la portée des interventions entre niveau commun et national dans la mise en œuvre de systèmes informatiques douaniers. Ces considérations ont orienté les réflexions sur la stratégie informatique douanière en cours d'élaboration. Elle recommande l'adoption d'une architecture orientée services comme cadre général pour la conception des futurs systèmes douaniers, le développement d'une architecture de référence pour les systèmes informatiques en vue du développement d'un langage commun, ainsi que l'identification d'un ensemble commun de services, de données et de processus.

Au niveau de l'infrastructure, il a été décidé de mettre au point un nouveau réseau/interface, CCN2, qui remplacera la plateforme CCN/CSI. CCN2 disposera des fonctions nécessaires à l'intégration de systèmes informatiques reposant sur l'architecture orientée services. CCN2 devrait renforcer les capacités de l'Union douanière en termes de partage de données et de fonctionnalités, éléments essentiels

pour réduire les coûts de mise en œuvre et faciliter la maintenance des nouveaux systèmes informatiques. Le portail SPEED sera mis à niveau en 2012 afin d'être plus souple et plus ouvert.

Faire plus avec moins de moyens implique aussi de partager les efforts. Dans ce domaine, la connectivité touche aussi au savoir : il s'agit de regrouper des personnes qualifiées autour d'un même projet. La création d'équipes virtuelles, composées de personnel des États membres et de la Commission communiquant via des outils tels que les conférences en ligne, est actuellement envisagée comme un moyen de relever les défis communs en termes de TI.

Faire plus avec moins de moyens nécessite également d'améliorer la connectivité entre opérateurs commerciaux et administrations douanières. Les opérateurs commerciaux demandent, par exemple, que les interfaces externes soient normalisées afin de réduire les coûts de mise en œuvre des nouveaux systèmes et des nouvelles interfaces. Leurs besoins doivent être pris en compte dans le cadre d'une démarche holistique en matière de connectivité.

Le concept de connectivité entre douanes européennes évolue de la notion d'échange vers celle de partage. Grâce à un plus grand partage de l'information, des savoirs et des ressources autour d'un même effort, nous pourrions rendre l'Union douanière plus efficace, dans l'intérêt des administrations des douanes, des opérateurs commerciaux et des citoyens.

Walter Deffaa est désormais Directeur général de la Direction-générale Politique régionale.

En savoir +
taxud-info@ec.europa.eu

Une meilleure connectivité douanière en Amérique latine et dans les Caraïbes

par la Banque interaméricaine de développement



Il est largement admis que les échanges, qu'ils concernent les produits, les idées ou les hommes, sont facteurs de croissance. L'accroissement du commerce est étroitement lié au développement économique, par exemple, et il constitue un élément de prime importance depuis l'aube des civilisations. La région d'Amérique latine et des Caraïbes est un exemple de plus de la relation de cause à effet entre connectivité accrue et développement économique.

CES DIX DERNIÈRES années, les pays de la région ont renforcé les liens commerciaux qu'ils entretenaient au niveau régional et international, la croissance annuelle des exportations atteignant les 17% en 2011 selon les estimations de la BID [cf. Latin America Preliminary Trade Estimates 2011, www.iadb.org/en/topics/trade/trade-and-integration,1265.html]. Les liens étroits qu'elle a su développer avec des marchés relativement stables et nouveaux pour elle, comme l'Asie, sont l'une des raisons pour lesquelles la région a relativement bien résisté aux crises financières mondiales de 2008-2009 et a affiché des résultats plutôt solides en 2010 et que l'on espère prometteurs pour 2011.

Le rôle des administrations douanières et de la Banque interaméricaine de développement

Les administrations douanières de la région d'Amérique latine et des Caraïbes ont relevé les défis et saisi les opportunités liés à une plus grande connectivité avec les marchés régionaux et mondiaux. Au cours

des dix dernières années, guidées et inspirées par le Cadre de normes SAFE de l'OMD, ces administrations ont lancé des initiatives afin de tirer pleinement parti de l'augmentation des échanges commerciaux et de l'approfondissement de l'intégration des marchés. En même temps, la Banque interaméricaine de développement (BID), qui constitue la plus grande banque de développement de la région, a fait de l'intégration le moteur de la croissance et du développement. En mars 2011, dans le cadre de la neuvième augmentation du capital de la Banque, les gouverneurs de la BID ont adopté une stratégie institutionnelle dont la priorité première est l'intégration régionale et mondiale.

La BID a ainsi décidé de se concentrer sur un éventail complet de mesures allant de la théorie à la pratique, c'est-à-dire du cadre politique et réglementaire à l'intégration physique et concrète, et elle s'attachera à renforcer la production de biens publics régionaux. La facilitation des échanges et la modernisation douanière font par-

tie intégrante de cette stratégie et sont au cœur des nombreux projets et initiatives de la BID visant à renforcer les échanges commerciaux et à faciliter la connectivité. La BID constitue dans la région une plaque tournante pour la connectivité intra- et extrarégionale, public-privé, multilatérale et internationale.

Connectivité douanière intrarégionale

Confrontés à des défis communs, comme celui d'accroître la compétitivité de la région sur les marchés mondiaux et de répondre aux menaces pesant sur la chaîne logistique, les pays de la région ont élaboré des solutions intra-régionales visant à améliorer la connectivité entre les systèmes, les procédures et les connaissances, et ont renforcé les réseaux intra-régionaux entre fonctionnaires des douanes. La Procédure mésoaméricaine de transit international des marchandises (TIM en espagnol), qui permet aux pays concernés d'échanger des informations préalables par voie électronique sur les marchandises en transit, est un exemple éloquent de coopération douane-douane. Ce régime a permis de réduire le temps de passage aux frontières de 60 minutes en moyenne à 8 minutes seulement.

Le programme d'Opérateur économique agréé (OEA), financé conjointement par l'OMD et la BID, représente un autre projet régional s'inscrivant dans cette lignée. Cette initiative vise à créer un réseau régional d'équipes douanières spécialisées dans les OEA, à soutenir la coopération Sud-Sud parmi les administrations douanières et à faciliter l'élaboration commune d'un guide de bonnes pratiques sur les OEA. En 2011, cinq programmes d'OEA ont officiellement été lancés dans la région : en Argentine, au Costa Rica, au Colombie, au Guatemala et au Mexique. Plusieurs autres pays se

trouvent dans la dernière phase du projet pilote et au moins deux programmes supplémentaires devraient être lancés en 2012, au Pérou et en la République dominicaine.

Connectivité douanière extrarégionale

Au cours des dix dernières années, l'augmentation du volume des échanges, en particulier avec l'Asie, les efforts mis en œuvre à l'échelle mondiale pour faciliter et sécuriser les chaînes logistiques, et les évolutions technologiques ont accentué le besoin d'une connectivité accrue entre les administrations douanières du monde entier. La BID a été parmi les premières parties prenantes à réagir face à cette tendance mondiale en établissant des liens pour le transfert de connaissances et l'échange d'assistance technique entre administrations douanières en Amérique latine et dans les Caraïbes et avec les administrations douanières d'autres régions, par exemple, d'Asie et d'Europe.

Le déploiement soutenu du programme d'OEA dans la région, évoqué précédemment, constitue l'un des fleurons de cette connectivité extrarégionale, offrant une plate-forme à laquelle peuvent se joindre les administrations douanières d'autres parties du monde souhaitant collaborer avec la région, comme le Canada, l'Espagne et les États-Unis, entre autres. Une autre initiative récente et très attendue a vu le jour en décembre 2011, lors du premier atelier de renforcement des capacités entre l'Amérique latine et la Chine, organisé au Collège des douanes

de Shanghai par la BID, avec l'assistance de l'OMD. Cet événement a réuni des représentants de 11 administrations douanières d'Amérique latine et des fonctionnaires de la Douane chinoise, qui ont entamé un dialogue visant à promouvoir et à sécuriser le commerce international trans-Pacifique.

Connectivité entre le secteur public et le secteur privé

Dans un environnement international, la compétitivité d'un pays et les performances de son secteur privé et de son secteur public sont de plus en plus intrinsèquement liées. De quel côté qu'ils soient, les acteurs de la chaîne logistique mondiale doivent répondre aux défis et saisir les opportunités découlant d'une hausse des volumes commerciaux et tous ne peuvent que profiter d'échanges commerciaux fluides et sûrs. Dans le Cadre de normes SAFE, il est recommandé et prévu d'établir des alliances solides et pratiques entre le secteur public et le secteur privé. Le statut d'OEA est un des meilleurs exemples de soutien apporté par la BID et l'OMD pour tisser des liens porteurs d'avenir entre ces deux secteurs. Autre exemple de connectivité dans ce domaine : le concept de guichet unique engageant à la fois le secteur public et le secteur privé à fournir des solutions informatiques pour le commerce efficaces et rentables. Ces dernières années, la BID a soutenu les initiatives de guichet unique dans plusieurs pays de la région, notamment au Chili, au Honduras, en Jamaïque et au Pérou.

Connectivité multilatérale et internationale

La BID considère que, pour mener à bien sa mission et sa stratégie, elle doit absolument travailler en collaboration et en partenariat avec d'autres organismes donateurs et multilatéraux tels que le Fonds Monétaire International, la Banque mondiale, l'Organisation Mondiale du Commerce et l'OMD. Depuis la signature d'un protocole d'accord entre les deux organisations en mars 2001, la BID entretient une relation de collaboration privilégiée avec l'OMD, qui s'est avérée essentielle, du reste, pour la promotion et l'application des mesures relatives au Cadre de normes SAFE adopté par l'OMD en 2006 suite aux événements du 11 septembre.

Les travaux et projets communs de la BID et de l'OMD sont aujourd'hui un exemple pratique de connectivité multilatérale. En janvier 2012, la BID et l'OMD ont organisé ensemble la troisième réunion des donateurs, au siège de la BID à Washington D.C. Cet événement a toujours pour objectif de coordonner les activités de renforcement des capacités douanières dans la région et de consolider les mécanismes de collaboration avec d'autres grands donateurs. En outre, une base de données de projets est en cours d'élaboration pour faciliter la coordination et pour encourager une plus grande connectivité entre les projets, les idées, les donateurs et les ressources.

En savoir +

www.iadb.org





L'interconnectivité régionale, moteur du Programme de développement douanier OMD-SACU

De récentes initiatives prises au sein de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) indiquent clairement que l'organisation a choisi de renforcer l'échange d'informations douane-douane sur la base du concept d'« interconnectivité douanière ». Le présent article offre un aperçu de la feuille de route mise au point dans le cadre du projet de connectivité TI de la SACU, priorité phare du Programme de développement douanier OMD-SACU.

Un programme de développement douanier pour la région

DANS LE CADRE des efforts de modernisation des administrations douanières de l'Union douanière d'Afrique australe, l'OMD a lancé en 2007 une consultation des États membres de la SACU, qui a permis d'identifier les domaines prioritaires d'intervention au niveau régional dans le cadre de la deuxième phase du Programme Columbus pour la réforme et la modernisation douanière. Cet exercice a abouti à l'élaboration d'un Programme de développement douanier global pour la SACU, qui a été adopté par le Conseil des ministres de l'Union douanière d'Afrique australe en décembre 2008.

L'objectif général du programme est de favoriser l'émergence d'une économie durable et solide au sein des États membres de la SACU, en faisant des administrations douanières tant des partenaires équitables et efficaces dans la gestion du commerce que des services de protection sociale et de recouvrement des recettes modernes. Le Programme est axé sur les normes internationales douanières et bénéficie des conseils et de l'expertise de l'OMD en matière de gestion. Il est financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA) et jouit également de l'aide financière des États membres de la SACU.

Le Programme de développement douanier a pour objectif spécifique d'aider les administrations douanières des membres de la SACU à

définir et à mettre en place un programme de réforme régional complet fondé sur la politique douanière régionale, la législation douanière, la gestion des risques, les partenariats commerciaux, les procédures d'utilisation normalisées dans les domaines communs et la connectivité TI.

Le recours à la connectivité TI dans la région revêt une importance capitale puisque celle-ci constitue l'un des moteurs du Programme de développement douanier. Le but est de transformer la région de la SACU en une véritable plaque tournante de la facilitation des échanges grâce à un transport des marchandises efficace et homogène. Le programme s'inscrit ainsi dans une vision plus large où l'intégration régionale est considérée comme un outil pour le développement. Le projet de connectivité TI se donne comme premier objectif d'établir une connectivité douane-douane mais aussi douane-autres services gouvernementaux, qui permettrait l'échange électronique de données.

Afin de faire de cette vision une réalité, les États membres de la SACU doivent :

- Adopter des politiques régionales communes. Conformément à l'accord de la SACU, les législations des États membres concernant les droits de douane doivent être similaires. D'autres dispositions prévoient l'adoption d'annexes visant à réglementer les affaires douanières communes et à adopter des mesures douanières harmonisées, qui ont été développées en coopération avec le secteur privé et présentées au Conseil des ministres de la SACU en décembre 2011 pour adoption, diffusion et application dans la région.

- Harmoniser et moderniser les régimes douaniers et autres documents.

Les États membres de la SACU ont adopté en 2006 une déclaration en douane unique commune pour l'importation, l'exportation et le transit des marchandises, qui est utilisée depuis lors. Ce Document administratif unique (Single Administrative Document – SAD 500) couvre toutes les transactions douanières et permet ainsi de remplacer les plus de 40 documents différents utilisés par le passé pour l'importation et l'exportation par un modèle unique aux fins du dédouanement. Les avantages du SAD 500 se feront pleinement sentir lors du passage vers un environnement douanier électronique dématérialisé.

- Appliquer les dispositions légales afin de favoriser l'assistance mutuelle.

Un consensus a été trouvé concernant l'échange mutuel d'informations entre les douanes et les autres services gouvernementaux dans la région de la SACU. L'Annexe à l'accord d'assistance mutuelle (ou annexe AAM) en constitue le fondement juridique.

Vers des systèmes interconnectés

La composante relative à la connectivité TI du Programme de développement douanier de la SACU porte sur la mise au point d'une plateforme technologique commune. Pour l'instant, le Botswana, la Namibie et le Swaziland utilisent SYDONIA ; l'Afrique

du Sud est dotée du système CAPE – bientôt rebaptisé TATIS – tandis que le Lesotho est encore en train de mettre en place un système TI. Afin de s'orienter vers une solution TIC régionale, les directeurs-généraux des douanes de la SACU ont adopté en octobre 2011 une feuille de route TIC, axée sur deux piliers principaux.

Le premier a pour objectif de parachever les exigences en matière de données, d'arriver à un accord sur les protocoles d'échange de données, de mettre au point une architecture et un processus opérationnel et, enfin, d'aligner ce processus sur le concept des Douanes en réseau international.

Le deuxième consiste à trouver la meilleure solution de connectivité TI pour la région. A cette fin, il a été décidé de mener deux projets pilotes en parallèle pendant six mois.

Un premier projet pilote sera lancé entre l'Afrique du Sud et le Swaziland afin d'examiner l'interconnectivité possible entre les systèmes TATIS et SYDONIA. Ce pilote bénéficiera du Programme de développement douanier OMD-SACU financé par la SIDA.

Le deuxième pilote permettra de mettre à l'essai le guichet unique régional pour le Corridor du Trans-Kalahari entre les postes-frontières de Mamuno au Botswana et du Trans-Kalahari en Namibie. Cette plateforme, qui sera construite sur la technologie Microsoft du nuage informatique, permettra de raccorder les régimes douaniers entre les gouvernements du Botswana, de la Namibie et de l'Afrique du Sud. Le projet pilote sera géré par le secrétariat du Corridor du Trans-Kalahari (CTK), qui est financé conjointement par le Botswana, la Namibie et l'Afrique du Sud, soit trois des cinq membres de la SACU. Bien que le Swaziland et le Lesotho ne soient pas représentés au sein du secrétariat, depuis 2011, tous deux sont invités à participer aux forums pertinents du CTK pour les questions afférentes à la facilitation des échanges et à la connectivité TI. Le pilote CTK bénéficie du soutien financier de l'USAID Southern Africa Trade Hub (SATH – Carrefour des

L'Union douanière d'Afrique australe est composée de cinq États membres : le Botswana, le Lesotho, la Namibie, l'Afrique du Sud et le Swaziland, soit une population totale de 55 millions d'habitants et un PIB de plus de 200 milliards de dollars américains. La SACU a été fondée en 1910, ce qui en fait l'union douanière la plus ancienne au monde. En 2002, un nouvel accord SACU a été négocié afin de tenir compte des changements politiques régionaux et des évolutions économiques mondiales. Entré en vigueur le 15 juillet 2004, l'accord introduit une série de nouvelles dispositions qui transforment l'Union douanière en une nouvelle organisation axée principalement sur des institutions et des politiques communes. Afin d'approfondir encore l'intégration de la SACU, le nouvel accord prévoit l'élaboration d'une politique industrielle commune et de lutte contre les pratiques commerciales déloyales. Il prévoit par ailleurs une coopération dans le domaine des politiques relatives à l'agriculture ainsi qu'à la concurrence. Enfin, il comprend un mécanisme de négociation commun en vue de négociations commerciales avec des tierces parties.

échanges commerciaux en Afrique australe, lancé par l'Agence américaine pour le développement international USAID) et de l'expertise tant de Microsoft que du SATH.

Grâce au guichet unique régional (GUR), les trois pays pourront tirer pleinement parti de leur plateforme douanière respective tout en partageant pour la première fois des données sur le nuage. Le GUR permet également d'intégrer d'autres services aux frontières, ouvrant ainsi la voie à la création d'un mécanisme de gestion intégrée des frontières à l'avenir.

Les deux projets pilotes feront l'objet d'une évaluation, qui sera menée par un expert indépendant. Ce dernier se penchera notamment sur les aspects relatifs aux coûts, aux compétences disponibles, à la valeur du système TI, à l'alignement sur les normes de l'OMD et à l'utilisation des technologies de pointe. Les résultats de cette évaluation permettront ainsi à la SACU d'adopter la

solution d'interconnectivité la plus appropriée pour les systèmes douaniers de ses membres. Une fois le modèle choisi, le travail technique commencera afin de déterminer les besoins et les étapes nécessaires pour faire en sorte que les États membres de la SACU s'avancent vers un système TI commun pour les procédures douanières.

Les avantages de la connectivité TI

L'avantage additionnel d'un système de TI commun est qu'il permet de résoudre les problèmes liés aux données commerciales utilisées pour déterminer les parts de recettes au sein de la SACU. Le fonds commun de recettes est alimenté par les droits de douane mais aussi par les accises. Les droits de douanes sont partagés sur la base du niveau d'échanges commerciaux intra-SACU et il est donc essentiel de disposer de statistiques commerciales fiables afin de les calculer, en particulier pour les marchandises transportées d'un État membre à un autre. La formule utilisée

au sein de la SACU prévoit, par ailleurs, un paramètre lié au développement, c'est-à-dire qu'un pourcentage des accises est acquitté et partagé sur la part des indicateurs de développement.

Il reste encore beaucoup à faire mais il ne fait aucun doute qu'au final, la connectivité TI aura un impact positif sur les délais de transit dans la région de la SACU et qu'elle permettra de rendre les efforts de facilitation des échanges bien plus efficaces tant pour le secteur privé que pour les services aux frontières. De fait, l'interconnectivité TI crée le cadre nécessaire à la concrétisation d'autres initiatives, comme la simplification de procédures de dédouanement ou encore l'établissement de régimes de reconnaissance mutuelle des OEA, qui se traduiront par des bénéfices économiques et un gain en efficacité certains.

En savoir +

capacity.building@wcoomd.org

Le Corridor du Trans-Kalahari (CTK) – dont le siège se trouve à Windhoek, en Namibie – est un partenariat public-privé institué dans le cadre d'une organisation autonome mandatée par les trois « États membres contractants », que sont la Namibie, le Botswana et l'Afrique du Sud, dans le but de coordonner le développement du CTK. Ce corridor est constitué d'une route bitumée reliant le port de Walvis Bay avec le Botswana et avec l'épicentre industriel de l'Afrique du Sud, Gauteng. Long de 1.900 km, il relie Walvis Bay, sur la côte namibienne, à Windhoek (capitale de la Namibie), pour ensuite passer par Gaborone (capitale du Botswana) pour aboutir à la région de Johannesburg et de Pretoria, respectivement capitales financière et administrative d'Afrique du Sud.

Au Corridor du Trans-Kalahari vient s'ajouter le Corridor de Maputo, qui part de Johannesburg et Pretoria pour rejoindre la capitale du Mozambique, Maputo sur la côte est de l'Afrique. Ensemble avec le CTK, il forme ainsi un corridor de transport couvrant toute la largeur de l'Afrique australe.

Depuis sa création en 2000, le secrétariat du CTK a participé à l'harmonisation d'une part importante des régimes transfrontaliers, les rendant pleinement compatibles avec les efforts d'intégration régionale et les bonnes pratiques internationales. Il a notamment contribué à :

- L'adoption de législations compatibles et de régimes douaniers harmonisés pour faciliter le trafic de transit le long du corridor.
- L'introduction et l'utilisation effective d'un Document administratif unique (Single Administrative Document – SAD 500).

- L'adoption de procédures de transit communes.
- L'harmonisation des heures de service des postes-frontières de 22h00 à minuit à Mamuno (Botswana) et au Trans-Kalahari (Namibie), à Pioneer Gate (Botswana) et à Skilpadshek (Afrique du Sud).
- L'harmonisation des limites de charge à l'essieu.
- L'adoption d'un acquit-à-caution commun couvrant le mouvement des marchandises tout au long du corridor, qui vient ainsi remplacer les systèmes multiples de soumission existant auparavant.
- La réduction du temps (d'immobilisation) nécessaire au dédouanement à la frontière, de plusieurs heures à moins d'une heure, avec un minimum de 30 minutes si tous les documents soumis aux fins du dédouanement sont conformes.
- L'augmentation du trafic de marchandises et des personnes, de moins de 5% en 2000 à près de 50% (pour les marchandises) et à plus de 60% (pour les voyageurs) en 2008.
- L'adoption d'un plan stratégique pluriannuel qui permet aux partenaires de se centrer sur des résultats clés pour le secteur, à savoir la facilitation des procédures douanières et du transit, le développement du transport et du secteur privé et une meilleure stratégie de commercialisation.





IPM

INTERFACE
PUBLIC-MEMBRES

UN NOUVEL OUTIL DANS LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON

CONTACTER L'ÉQUIPE IPM :

TÉL. : +32 2209 95 02

EMAIL : IPM@WCOOMDPUBLICATIONS.ORG

[HTTP://IPMPROMO.WCOOMDPUBLICATIONS.ORG](http://IPMPROMO.WCOOMDPUBLICATIONS.ORG)

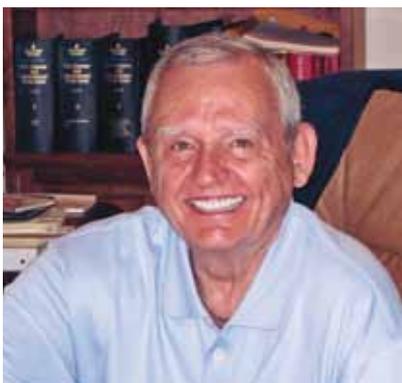


WORLD CUSTOMS ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

La connectivité dans la chaîne logistique mondiale

par le Dr. Jim Giermanski,

PRÉSIDENT DE POWERS GLOBAL HOLDINGS, INC.



Le Dr. James R. Giermanski est Président de Powers Global Holdings, Inc. et Président de Powers International, LLC, entreprise internationale spécialisée dans la sécurité des transports. Il a publié un grand nombre d'écrits sur des questions liées au transport et au commerce. Ancien agent spécial du FBI, agent spécial de l'OSI (Office of Special Investigations) et colonel de l'OSI chargé du contre-espionnage, il donne aujourd'hui des conférences sur la sécurité du transport dans le cadre du C-TPAT et d'autres programmes de la CBP. Jim est titulaire d'un master de l'UNC Charlotte, d'un master de l'Université internationale de Floride et d'un doctorat de l'Université de Miami.

LESUIVI, LE repérage et la traçabilité sont des concepts devenus courants dans le contrôle du mouvement des marchandises. Dans leur structure cognitive, tous ces concepts reposent fondamentalement sur l'idée de cheminement, de couloir, de parties multiples, de mouvement et de coordination. Toutefois, trop souvent, on s'abstient ou on oublie de prendre en compte un principe pourtant fondamental et indispensable, à savoir le « point de départ ». Quel est le point de départ de tout système de traçabilité? Le présent article se centre sur ce concept essentiel et sur son rôle en tant que point initial de la procédure conjonctive de traçabilité et de contrôle. Nous nous centrerons plus spécifiquement sur l'importance de l'emportage du fret, sur le concept d'opérateur agréé ou de confiance, sur les instruments de connectivité, sur le rôle légal de l'opérateur agréé et sur les implications d'une chaîne logistique connectée et visible.

Chargement du fret et moyen de transport

Pour garantir et préserver l'intégrité du fret, il est essentiel de commencer par l'emportage du conteneur au point d'origine. Un système de traçabilité a trait « au mouvement et à la localisation de preuves matérielles depuis le moment où elles sont recueillies jusqu'au moment où elles sont présentées devant un tribunal » (cf. www.thefreedictionary.com). Comme pour les affaires pénales, un système de traçabilité repose sur trois prémisses fondamentales: (1) le fret correspond bien à la description qui en est faite et aux quantités stipulées; (2) le fret est resté en possession constante ou sous le contrôle continu du transporteur qui s'est occupé du fret depuis le moment du chargement dans le conteneur au point d'origine jusqu'au moment de la livraison au point de destination; (3) il existe des preuves matérielles de l'identité de chaque

personne ou entité ayant eu accès au fret tout au long de son parcours, indiquant par ailleurs que le fret est resté dans le même état depuis le moment où les scellements ont été apposés au conteneur, avant qu'il ne soit transféré au transporteur qui en a contrôlé la possession, jusqu'au moment où il a fait l'objet d'une mainlevée et a été remis, accusé de réception à l'appui, entre les mains d'une tierce partie.

L'opérateur de confiance

Aux États-Unis, le concept d'opérateur de confiance a été établi par le Federal Information Management Act et il porte non pas sur la chaîne logistique mais bien sur la sécurité dans le domaine des technologies de l'information (TI). Selon un haut responsable du Département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security – DHS), le concept d'opérateur de confiance est très vaste, dans le sens où il peut désigner un représentant gouvernemental du DHS, un fonctionnaire de la douane ou d'un autre service de réglementation, le responsable de la sécurité au titre de l'expéditeur, ou la personne soumettant électroniquement les données relatives au fret (un transitaire, par exemple), voire la personne fermant les portes et activant les dispositifs. Cette vaste interprétation états-unienne pourrait avoir des répercussions défavorables imprévues en matière de connectivité.

Il est en effet essentiel que le point initial d'un processus de connectivité se situe bien au début ! Le chargement ne peut avoir lieu sans une présence « humaine ». Cette personne peut être le chariste du chariot élévateur, le distributeur, le superviseur du quai de chargement, voire même un administrateur habilitant dont la responsabilité spécifique consiste à vérifier le chargement et les quantités de marchandises. Il peut même s'agir d'une tierce par-

tie engagée par le chargeur, comme par exemple les entreprises qui fournissent, à l'heure actuelle, des services d'inspection partout dans le monde.

Même les programmes douaniers repris ci-après posent indirectement la question de savoir si la sécurité de la chaîne logistique ne commence pas par « l'empotage » : le Secure Export Scheme Program (Nouvelle-Zélande) ; le programme Partenaires en protection (Canada) ; le programme Golden List (Jordanie) ; le programme d'Opérateur économique agréé du Japon ; le programme d'Opérateur économique agréé de la Corée ; le Programme Secure Trade Partnership Plus (Singapour) ; et le programme d'Opérateur économique agréé de l'Union européenne.

Les instruments de la connectivité

Le maintien de la connectivité dépend du programme, du logiciel et du matériel utilisés aux fins de la sécurité. Même si aucun système n'est efficace à 100% et qu'on ne peut dépendre uniquement de la technologie, il existe des dispositifs de sécurité des conteneurs (DSC) dans le commerce qui permettent d'assurer la connectivité à travers un système de traçabilité sophistiqué et complet, qui permet de contrôler et de confirmer l'intégrité du conteneur tout au long de la chaîne logistique depuis le chargement du conteneur au point d'origine jusqu'au point de destination. Les DSC peuvent inclure l'identité de l'opérateur de confiance qui vérifie le fret au chargement et de son homologue au point de destination. Les deux parties sont connectées électroniquement par un identifiant unique au système de conteneur intelligent, qui leur permet également d'envoyer le connaissance, les informations concernant la réservation ou encore les données exigées par les administrations douanières. Ainsi, lors de l'activation du DSC, la partie responsable assume de rôle de « déclencheur » du système de sécurité du conteneur intelligent.

Les conséquences de la connectivité

Sécurité, lutte contre la fraude et respect des normes commerciales

Si un conteneur intelligent est ouvert au point de destination par une personne tout aussi fiable et qu'une partie du chargement est manquante, si aucune infraction n'a été détectée, constatée ou signalée, la personne responsable au point d'origine peut faire l'objet soit d'une mesure disciplinaire, soit d'une action en justice intentée à son encontre par les autorités compétentes. Les centres de contrôle internationaux des fournisseurs de DSC servent de référentiels pour les informations emmagasinées par voie électronique concernant toutes les transactions articulées autour d'un DSC et enregistrées

au cours du trajet du conteneur. Ces informations électroniques deviennent une source d'éléments de preuve, en cas de procédure judiciaire.

Le concept de traçabilité et de contrôle depuis le point d'origine jusqu'au point de destination va dans le sens de la publication Incoterms® 2010, de la Chambre de commerce internationale (ICC), qui constitue un véritable manuel des règles internationales concernant les ventes internationales de marchandises. Ces nouveaux termes contiennent à présent des exigences sécuritaires afférentes au chargeur, ce qui rend un système de traçabilité d'autant plus essentiel pour le respect des règles en vigueur.

D'autres changements s'annoncent pour les chargeurs, les destinataires et les transporteurs maritimes concernant le transport de marchandises par mer : les nouvelles Règles de Rotterdam. De l'avis de l'Assemblée générale des Nations Unies, les Règles de Rotterdam établissent un régime juridique uniforme et moderne régissant les droits et obligations des parties prenantes intervenant dans l'industrie du transport maritime en vertu d'un contrat unique de transport de porte à porte (cf. American Shipper). Le nouveau concept de responsabilité de porte à porte place le transporteur maritime directement dans la chaîne de traçabilité. Au lieu d'encoder les informations que le chargeur lui rapporte concernant le contenu du conteneur, le transporteur maritime devra automatiquement et véritablement assumer la responsabilité de savoir ce que contient le conteneur.

Les avantages

Le chargeur, le destinataire, le transporteur et les instances de contrôle et de réglementation peuvent tous tirer parti d'un système de traçabilité s'activant au moment du chargement du conteneur au point d'origine. Ainsi, les DSC intégrant l'identité de l'opérateur de confiance à l'empotage pourraient contribuer aux efforts de lutte contre la fraude dans le sens où ils répondent aux normes internationales en matière de commerce et de sécurité et permettraient de résoudre les problèmes de transbordement, de faire obstacle à un accès illicite au moyen de transport, d'améliorer l'efficacité de la chaîne logistique, de sécuriser le transport de substances dangereuses et de produits toxiques, de réduire la contrefaçon, d'éliminer le problème de l'accès non-autorisé au conteneur dans les entrepôts sous douane et d'améliorer la création de revenus et les résultats financiers des entreprises les utilisant.

En savoir +

powersintlinc@bellsouth.net



Avec les solutions logicielles douanières de MIC, les entreprises économisent du temps, de l'énergie et de l'argent grâce à l'automatisation des processus douaniers de l'importation et de l'exportation. La solution douanière de MIC est utilisée par plus de 700 clients, dans 40+ pays, sur cinq continents.

MIC est spécialisé dans les logiciels douaniers pour :

- dédouanements d'importation et d'exportation pour plusieurs pays avec communication électronique et directe avec les autorités nationales
- l'autorisation unique pour les procédures simplifiées (SASP)
- l'entrepôt douanier, le perfectionnement actif et passif, les zones de libre échange
- la génération des données d'exportation d'un pays pour une demande d'importation vers un autre pays – Global Trade Data Chain GTDC
- le nouveau Système de Transit Informatisé (NSTI)
- l'Excise Movement Control System (EMCS/ GAMMA)
- la déclaration d'échange des biens DEB - Intrastat (pour tous les 27 membres de l'UE)
- la classification automatique des produits en fonction des règles (classification des produits globales)
- le calcul d'origine automatique et gestion des données fournisseurs (70+ ALEs entièrement traité)
- le contrôle des listes de sanctions

Toutes les solutions MIC sont disponible comme solution interne ou solution hébergée (SaaS - Software as a Service) !



MIC Customs Solutions | Autriche | Tel.: +43 (0)7 32-778496 | sales@mic-cust.com | www.mic-cust.com

Providing you with the control you need...

TATIS.

Customs and Tax Management Solutions

At TATIS we know about risk.

As the country's gatekeeper to international trade and as a revenue agency, Customs must protect the country against a wide range of possible threats as well as collect all duty and trade taxes properly owed but, at the same time, ensure that national economic interests are not harmed by unnecessary barriers to legitimate trade. Customs administrations must therefore perform a fine balancing act to meet these competing objectives.

The TATIScsm development is following the EU/WCO strategic development, including the requirements for developing

communities. This includes the collaboration of Other Government Agencies (OGAs) and 3rd Parties through the concept of "Single Window".

TATIS, in partnership with Oracle is providing a "Customs and Tax in a box" solution delivering a fully Integrated Revenue Management Solution. The world leading Oracle Enterprise Taxation & Policy Management application provides fully integrated Tax Management functionality providing Tax authorities with an effective revenue collection capability.

TATIS International (Pty) Ltd, Noordeinde Main House,
Cnr R44 & Winery Road, Somerset West. 7130
Western Cape, South Africa

Tel: +27 21 855 8000 | Fax: +27 21 855 8001
E-mail: info@tatis.com
Website: www.tatis.com





Connectivité: penser et agir en réseau dans le cadre de la coopération internationale

par **Andrea Cesare Canonica**,

CHEF DU SERVICE AFFAIRES INTERNATIONALES,
ADMINISTRATION FÉDÉRALE DES DOUANES SUISSES

POUR L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE des douanes suisse (AFD), l'engagement à l'étranger est une tradition de longue date. Depuis plus de 20 ans, l'AFD met son personnel à disposition de différentes organisations internationales dans le monde entier. Ces engagements internationaux ont lieu dans le cadre de la politique extérieure suisse de promotion de la paix, de la sécurité et du commerce. Ils constituent des mesures de gestion civile des conflits, de promotion des droits de l'homme et de coopération au développement par le biais d'une assistance technique axée sur la promotion et la facilitation des échanges commerciaux.

Qu'ils soient en civil ou en uniforme, les spécialistes de l'AFD travaillent en réseau et en collaboration avec de nombreuses organisations nationales et internationales. Cela entraîne des synergies importantes qui accroissent encore l'efficacité de l'engagement international dans son ensemble. A ce jour, plus de 200 collaborateurs sont déjà partis en mission pour le compte de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de l'Union européenne (UE), de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et d'autres organisations partenaires nationales et internationales.

Dans le domaine civil, la plupart des missions concernent l'assistance technique et le renforcement des capacités nécessaires à l'accomplissement des tâches au sein des administrations douanières étrangères. En pratique, il s'agit de soutenir des projets de modernisation de la douane et de facilitation des échanges, en étroite collaboration avec différents partenaires. Depuis toujours, des cours de formation sont dispensés aux fonctionnaires de douane des États d'Afrique francophone et d'Amérique latine dans le cadre du programme de bourses d'études.

L'engagement est volontaire, et selon les missions, les experts sont stationnés à l'étranger pour quelques semaines, plusieurs mois voire plusieurs années. Certains portent l'uniforme, quelques-uns sont armés et d'autres sont en civil. Ils doivent disposer d'excellentes compétences professionnelles, linguistiques, sociales et culturelles ainsi que d'une grande expérience professionnelle et personnelle. Les autres qualités exigées sont la flexibilité et le sens des responsabilités. Une fois de retour, les spécialistes ont la garantie de retrouver un emploi au sein de l'AFD.

Au quartier général, à Berne, les responsables du service des Affaires internationales mobilisent le personnel selon la devise «la bonne personne, au bon moment et au bon endroit». Ici, la réintégration du personnel envoyé à l'étranger joue un rôle particulièrement important. Personnellement, je suis convaincu que le processus de réintégration commence dès la sélection pour la mission. Si nous recrutons et prenons en charge les candidats les plus adéquats et les plus compétents, nous n'aurons pas de grandes difficultés à les réintégrer à l'issue de leur mission, même s'ils ont passé plusieurs années à l'étranger. Les collaborateurs de l'AFD ont ainsi de vraies chances de réintégration à leur retour. Certains d'entre eux ont choisi de prolonger leur engagement à l'étranger,

tout en sachant qu'ils sont toujours les bienvenus. Actuellement, deux collaborateurs de l'Administration fédérale des douanes suisses sont stationnés à l'OMD (renforcement des capacités et lutte contre la fraude).

En ces temps où l'utilisation des ressources est remise en question et où la valeur ajoutée constitue un objectif primordial, l'AFD a une attitude positive envers les engagements internationaux. Les prestations du personnel douanier employé à l'étranger sont régulièrement saluées. Elles constituent un maillon central de la chaîne des mesures de rétablissement et de création de structures plus performantes et plus sécurisées dans les zones de crise et les pays en développement, où la stabilité profite à tous. Les expériences recueillies lors de missions à l'étranger ne contribuent pas uniquement à l'enrichissement personnel et professionnel d'un collaborateur isolé, elles enrichissent l'Administration fédérale des douanes et la Suisse tout entière.

L'une des tâches principales du service Affaires internationales de l'AFD est d'instaurer un cycle entre le savoir-faire et le réseautage ou, pour faire simple, d'encourager la connectivité.

En savoir +

www.ezv.admin.ch



Des cellules aéroportuaires pour lutter contre le narcotrafic en Afrique de l'Ouest

DES CELLULES AÉROPORTUAIRES Anti-Trafics (CAAT) sont en place depuis peu dans les aéroports internationaux du Cap-Vert, du Sénégal et du Mali. Elles réunissent chacune une vingtaine d'agents de différents services spécialisés dans la lutte contre la contrebande en général et le trafic de drogue en particulier, drogue dont la culture, la transformation et la consommation est fortement en hausse en Afrique.

La création de ces unités s'inscrit dans le projet AIRCOP - projet de communication aéroportuaire - dont l'objectif est de renforcer les capacités de lutte anti-drogue dans une vingtaine d'aéroports internationaux d'Afrique occidentale, d'Afrique centrale, d'Amérique latine et des Caraïbes. Des structures similaires devraient bientôt voir le jour dans les autres pays participants au projet, à savoir la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Nigéria, le Togo, le Bénin, le Cameroun, le Kenya, l'Éthiopie, l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Argentine, la Colombie, le Venezuela, la Jamaïque et la République Dominicaine.



AIRCOP est le fruit d'un partenariat unique entre l'Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime (ONUDC), en tant qu'Agence exécutive, l'Organisation mondiale des douanes et INTERPOL, qui ont apporté leur expertise en matière d'évaluation et de formation et leurs outils de communication, et, enfin, l'Union européenne et le Canada, qui ont financé le projet.

La création des CAAT vise à améliorer d'une part la coordination inter-service en regroupant dans ces cellules des représentants de toutes les forces de l'ordre (police, gendarmerie, douanes, immigration, etc.) ayant compétence en matière de lutte contre la drogue et contre le crime organisé, et, d'autre part, la coopération entre pays en établissant une communication et un échange d'informations sécurisés et en temps réel entre certains aéroports. Si la drogue, et notamment la cocaïne, est une priorité, elle n'est pas la seule cible des agents dont les contrôles portent sur toutes les marchandises de contrebande: argent liquide, armes, contrefaçons, ivoire, etc.

Le système de communication sécurisé CENcomm de l'OMD a été adapté aux besoins spécifiques du projet tandis qu'INTERPOL a mis à disposition des services de police son propre système sécurisé I-24/7 qui donne accès à ses bases de données nominatives. Les Cellules déjà existantes ont bénéficié d'une formation spécialisée sur les méthodes de ciblage, d'interrogatoire et d'inspection et sur les enquêtes internationales après saisies. La formation a également porté sur la reconnaissance des produits stupéfiants et les cellules ont été dotées de matériels tels que des trousseaux de détection de produits stupéfiants et des testeurs d'urine en sus des habituels ordinateurs, scanners et appareils photo numériques. Un programme de tutorat à long terme a pris le relais de cette formation initiale afin de répondre au mieux aux besoins des agents à moyen et à long terme.

Le dispositif a fait l'objet d'une évaluation à travers l'Opération COCAIR III en décembre 2011. En une semaine, l'équipe du Cap-Vert s'est distinguée avec la saisie de 9 kilos de cocaïne, dont 8 kilos dans un bagage et 1 kilo dans une perruque, ainsi qu'une saisie de cannabis. L'équipe du Mali a saisi trois fusils de chasse et un pistolet dans des bagages. D'autres opérations conjointes permettront de tester régulièrement les structures qui doivent rendre compte de leurs activités et de leurs résultats à l'ONUDC.

Le projet sera rapidement élargi à certains pays européens via un accès au CENcomm, dans sa version AIRCOP.

En savoir +
enforcement@wcoomd.org

L'Afrique du Sud déploie des contrôles douaniers mobiles

LA DOUANE D'AFRIQUE du Sud fonctionne selon le modèle d'une autorité fiscale et les services douaniers et fiscaux ont été fusionnés en 1996 en un organe autonome baptisé « South African Revenue Service » (SARS) (Administration fiscale sud-africaine). Ces dernières années, une succession d'initiatives de transformation et de modernisation a offert à la SARS une opportunité unique d'accroître ses capacités en matière de TI dans l'intérêt mutuel des deux environnements, le douanier et le fiscal.

Environnement opérationnel

Un des nouveaux outils TI développés dans l'environnement opérationnel de la SARS est une « solution de gestion des contrôles sur les entreprises et du déroulement des activités de contrôle » dénommée « Service Manager » (Gestionnaire de services), solution qui avait été initialement conçue et mise en œuvre dans l'environnement fiscal avec beaucoup de succès. Conçu en interne, le Gestionnaire de services assure une connexion directe avec les principaux systèmes douaniers et fiscaux de la SARS afin d'offrir une interface ininterrompue à ses utilisateurs. Il s'ensuit qu'alors que par le passé le personnel devait accéder à différents systèmes lors d'un contrôle, toutes les informations sont aujourd'hui disponibles en un point unique.

Le Gestionnaire de services fait office de bureau électronique pour les fonctionnaires de la SARS. L'organisation fonctionnant sur la base du principe de la gestion des risques, toutes les activités de son personnel sont définies en fonction des résultats obtenus suite au traitement des transactions par les systèmes fiscaux centraux et le système automatisé d'analyse de risque lié aux entreprises. Le Gestionnaire de services sélectionne les transactions présentant des risques élevés ou moyens et les transmet à différents postes de travail pour examen, évaluation ou inspection complémentaire. De cette

manière, les fonctionnaires chargés des audits et de l'évaluation en douane, ainsi que les inspecteurs chargés des contrôles aux frontières, ont immédiatement accès aux données sous-jacentes d'une transaction commerciale, y compris aux images numérisées de tout 'document justificatif' (document de transport, facture du fournisseur, liste de colisage, feuille de calcul, permis ou certificat officiel, etc.) relatif à la transaction concernée.

Améliorer l'efficacité

Si les dernières améliorations apportées au système informatique douanier visaient à créer un environnement dématérialisé, les inspecteurs des douanes devaient toujours imprimer leurs instructions sur papier aux fins des inspections, enregistrer manuellement les résultats des inspections, et réintroduire ensuite ces résultats dans le système, de retour dans leur bureau. Ces pratiques annihilent l'efficacité acquise par la douane via l'échange de données informatisé (EDI), et, suite au déploiement du Gestionnaire de services dans différents bureaux de douane ces derniers mois, il est apparu nécessaire de disposer d'un outil portable.

Reconnaissant que l'emploi d'un iPod™ par un fonctionnaire des douanes pour effectuer une inspection matérielle apporterait des bénéfices tangibles, la SARS a contacté plusieurs développeurs et experts en iPod de différents pays pour concevoir une solution. Lorsqu'il a fallu faire un choix entre l'iPad et l'iPod Touch™, c'est vers ce dernier, de plus petite taille, que la préférence s'est portée, étant donné les conditions d'emploi extrêmement difficiles aux frontières.

Qui dit dispositif portable dit que toutes les fonctions du Gestionnaire de services sont maintenant « au bout des doigts » d'un inspecteur. La technologie WiFi assure une intégration sans fil entre le Gestionnaire de services et les iPod. Les inspecteurs reçoivent leurs instructions sur l'iPod,



Inspection mobile au poste-frontière de Beitbridge



Le Gestionnaire de services de la SARS sur iPod

introduisent les résultats et formulent les recommandations qui sont ensuite transmises au vérificateur. Les fonctionnaires des douanes peuvent même prendre des photographies avec l'iPod si des précisions complémentaires concernant les marchandises qu'ils inspectent s'avèrent nécessaires. Les inspecteurs ne sont plus obligés de passer aussi fréquemment par leur bureau, et, une fois le contrôle terminé, peuvent s'enquérir de leur futures tâches sur place. Cela devrait réduire considérablement le temps consacré aux vérifications matérielles et minimiser les erreurs humaines.

Objectif des contrôles douaniers mobiles

Les exigences de la SARS pour l'emploi de la technologie de l'iPod étaient les suivantes :

- Permettre aux inspecteurs qui effectuent des vérifications matérielles non intrusives d'accéder aux cas d'inspection qui leur sont confiés, de traiter les rapports

d'inspection et de donner suite aux instructions sur place.

- Veiller à ce que les rapports d'inspection soient sauvegardés directement dans le Gestionnaire de services aux fins des mesures de suivi et de la bonne fin du contrôle.
- Permettre aux inspecteurs d'accéder et de consulter les documents associés au contrôle à effectuer : la SARS a également conçu et mis récemment en œuvre une application de scannage et de téléchargement de documents reposant sur Adobe™ dénommée e@syScan qui permet aux entreprises et aux agents en douane de scanner les documents commerciaux justificatifs et de les transmettre à la SARS par voie électronique.
- Permettre aux inspecteurs de prendre des photographies et de les télécharger, pour les utiliser dans le cadre d'une analyse ultérieure ou d'un litige éventuel.

En décembre 2011, ce nouvel outil a été introduit au poste frontière de Beitbridge, entre l'Afrique du Sud et le Zimbabwe. Initialement, 34 iPod ont été fournis à ce bureau où toutes les inspections matérielles sont maintenant réalisées avec cet appareil. Il est envisagé de mettre en place des capacités d'inspection par iPod dans tous les bureaux de douanes d'entrée et de sortie au cours de l'année 2012. La vie des fonctionnaires des douanes a considérablement changé et ces derniers devront continuer à s'adapter pour faire face à l'évolution de la fraude et de la contrebande.

Pour assurer un retour sur investissement, il est également prévu d'étendre prochainement l'utilisation de la technologie des iPod à d'autres domaines de travail de la SARS.

En savoir +

www.sars.gov.za



COTECNA

VOTRE PARTENAIRE DANS LES PROGRAMMES DE MODERNISATION DES DOUANES

Cotecna est une référence mondiale dans le domaine de l'inspection, la sécurité et la certification commerciale. Cotecna associe technologie de pointe et transfert des connaissances à des services innovants, conçus sur mesure, pour améliorer et sécuriser le contexte des échanges commerciaux dans le monde entier.

37 ans d'expérience

100 bureaux dans le monde

4 000 employés & agents

60 pays

Cotecna Inspection SA

58, rue de la Terrassière
P.O. Box 6155 - CH-1211 Geneva
T. +41 22 849 69 00
cotecna.geneva@cotecna.ch

www.cotecna.com

SERVICES

- > Inspections des marchandises avant embarquement et à destination
- > Services scanner
- > Services de gestion du risque (SIAR®)
- > Evaluation en douane (ValueQuest®)
- > Inspections commerciales
- > Suivi électronique du transit
- > Sécurisation de la chaîne d'approvisionnement
- > Certification & formation

La Mongolie engage un vaste programme d'enseignement et de formation sur la douane

L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES douanes de Mongolie (MCGA) et le Centre d'étude sur les douanes et accises (CCES) de l'Université de Canberra ont signé un protocole d'accord (PDA) à Canberra, Australie, le 14 novembre 2011. Ce PDA jette les bases d'une coopération visant à définir et à délivrer un programme d'enseignement et de formation sur la douane en Mongolie.

Ce PDA doit permettre de développer une alliance stratégique à long terme, afin de renforcer les capacités de la Douane de Mongolie en instaurant des programmes d'enseignement et de formation conformes aux normes de l'OMD et élaborés tout particulièrement pour répondre aux besoins politiques et opérationnels de ce pays.

Cette initiative reposera sur les recommandations formulées pendant la phase 3 du Programme Columbus de l'OMD, conséquence d'un accord tripartite entre l'OMD, l'Administration fiscale et douanière des Pays-Bas et l'Administration générale des douanes de Mongolie.



Le protocole d'accord a été signé par la Directrice générale adjointe de la Douane de Mongolie, Dash Oyunchimeg, et le Professeur David Widdowson du CCES, en présence de Son Excellence M. Tserendorj Jambaldorj, Ambassadeur de Mongolie en Australie.

En savoir +

Mandukhai Batsukh
mandukhai@ecustoms.mn

Passionate about customs

At KGH, we build bridges between your company and existing regulations in international trade. We are passionate about customs and look forward to helping you improve your customs process through our:

- Unique product portfolio
- Customs competence
- Geographical coverage

Please visit our website at www.kghcustoms.com

YOUR INDEPENDENT PARTNER FOR CUSTOMS COMPLIANCE



Direction générale des douanes de la République dominicaine



Notre mission

FACILITER LES ÉCHANGES et contrôler le commerce entre la République dominicaine et le reste du monde, sur la base de régimes douaniers efficaces et transparents et dans la lignée des bonnes pratiques internationales, afin de remplir au mieux les tâches plurivalentes incombant aux douanes dans la lutte contre l'évasion fiscale et le commerce illicite, pour le renforcement de la sécurité nationale et pour la protection de la santé et de l'environnement.

Évoluer pour s'adapter aux changements dans le monde

Le développement de la République dominicaine, fondé sur la libéralisation des échanges, s'est considérablement accru comme conséquence de plusieurs réformes tarifaires et de la signature de divers accords commerciaux. En 1989, le taux de droit moyen était de 88% ; il est passé à 6,9% en 2011. Le temps nécessaire à la mainlevée des marchandises a également diminué et est passé de 45 jours en moyenne en 1992 à quelques heures pour l'intégralité de la procédure aujourd'hui.

Afin de garantir une synergie entre la Direction générale des douanes (DGD) et la communauté douanière internationale, la République dominicaine est devenue membre de l'OMD le 9 mars 1995. Consciente de son rôle actuel et futur, la DGD dominicaine a mis au point un plan de modernisation global visant à revoir ses procédures et son infrastructure physique afin d'intégrer les technologies de pointe

et, en même temps, d'encourager le développement de carrière pour son personnel.

Guichet unique intégré pour le commerce extérieur

Le guichet unique garantit une flexibilité et une simplification accrues des procédures, permettant ainsi de faciliter les échanges en réduisant la bureaucratie, en centralisant les documents de manière électronique et en facilitant l'échange d'informations avec les services nationaux et internationaux ainsi qu'avec les opérateurs privés.

Système intégré de gestion douanière

Connu sous son acronyme espagnol de SIGA, ce système a été élaboré afin de répondre intégralement aux exigences locales et d'une manière pleinement conforme aux bonnes pratiques. Il couvre tout le territoire national et garantit le traitement des envois par la voie électronique, y compris pour le paiement des taxes dues, tout en intégrant le guichet unique. SIGA permet aux douanes d'être opérationnelles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an.

Opérateur économique agréé (OEA)

Un programme OEA a été lancé afin d'encourager la qualité et la cohérence des exportations dominicaines vers le reste du monde. Une procédure rigoureuse d'agrément est encouragée vis-à-vis des entreprises. La DGD s'est également engagée à passer des accords de reconnaissance mutuelle des OEA avec d'autres pays.



La douane dématérialisée

Depuis le 19 septembre 2011, la DGD s'est lancée dans un programme de « douane dématérialisée ». SIGA reçoit et emmagasine, par voie électronique, les images des documents requis pour les déclarations en douane. Chaque opérateur dispose d'un bureau virtuel qui lui permet d'interagir avec les douanes et d'établir une communication efficace entre les parties. Ce système d'échanges numériques garantit la traçabilité et contribue à rendre le travail des douanes plus efficace.

Centre régional de formation de l'OMD

Depuis 2008, le Centre de formation douanière est devenu un centre d'études faisant la promotion de l'excellence douanière, tant au niveau national qu'international. Avec le soutien de l'OMD, les fonctionnaires et techniciens douaniers sont formés sur la base de méthodes d'enseignement traditionnelles et à distance, dans un environnement d'apprentissage du plus haut niveau grâce aux excellentes infrastructures matérielles et technologiques du centre.

Les douanes vertes

Afin de répondre aux défis mondiaux, la Douane dominicaine a adopté un programme mondial pour le développement durable. La DGD fait à présent partie du réseau des signataires d'accords environnementaux tels que le Protocole de Montréal, la CITES et la Convention de Rotterdam, dont le but est de renforcer la dimension « verte » de la douane. Le nouveau système de gestion des risques contient, d'ailleurs, des éléments environnementaux afin

d'aider la DGD à contrôler les substances qui nuisent à l'environnement.

Recouvrement des recettes

La Douane dominicaine mène sa fonction de recouvrement des impôts et taxes de manière très efficace, ce que la société ne manque pas de reconnaître, puisque 21% du budget du pays provient des recettes douanières. La facilitation, le contrôle a posteriori et la gestion du risque, ainsi qu'un personnel intègre et bien formé sont les fondements mêmes du succès de la Douane dominicaine.

Informations générales

Directeur général des douanes

M. Rafael Camilo Abreu

Adresse

Av. Abraham Lincoln No. 1101, Serrallés
Edificio Miguel Cocco
Saint Domingue, République dominicaine

Date de création

21 juin 2006 (en tant qu'institution autonome)

Total des effectifs

4300

Coordonnées des services généraux

Département de la planification stratégique
Tél : +1 809 547 7070
Fax : +1 809 547 3996

Courriel : despachodga@dga.gov.do

En savoir +

www.dga.gov.do
www.aduanas.gob.do



Sécuriser la chaîne logistique : rôle et responsabilités des zones franches

par David Cooper

DIRECTEUR DU PROGRAMME ANTI-CONTREFAÇON DE HEWLETT-PACKARD ET DU COMITÉ DIRECTEUR DU BUSINESS ACTION TO STOP COUNTERFEITING AND PIRACY (BASCAP), INITIATIVE DES ENTREPRISES CONTRE LE PIRATAGE ET LA CONTREFAÇON DE LA CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONAL (ICC).

Le soutien accru aux zones franches comme outil de promotion du commerce

Pour la promotion des échanges commerciaux, les gouvernements ont de plus en plus recours à la création de zones franches, c'est-à-dire de zones de libre-échange au sein de leur pays sur lesquelles ils n'exercent qu'une surveillance minimale. Les zones franches attirent les employeurs, stimulent les économies régionales et promeuvent la croissance économique des pays, ces derniers les abritant moyennant les investissements étrangers, la création d'emploi, les technologies et l'industrialisation. Les gouvernements recourent également aux zones franches afin de donner un coup de fouet au développement économique axé sur les exportations et s'en servent comme « phase pilote » pour l'établissement de régimes concurrentiels au niveau international, en amont de réformes économiques nationales.

Considérées généralement comme des entités restant en dehors du domaine traditionnel des compétences douanières pour ce qui a trait aux droits de douane et aux autres taxes à l'importation, ces zones offrent aux sociétés un certain nombre d'avantages attrayants, qui peuvent varier d'une entité à l'autre mais qui prévoient le plus souvent un accès indiscriminé à leur territoire, des régimes douaniers simplifiés, des exemptions de droits à l'importation et à l'exportation et des politiques de change particulièrement intéressantes.

Au vu de leurs avantages économiques, les zones franches sont devenues des outils indispensables pour le commerce international, permettant de mettre au point des modèles entrepreneuriaux totalement nouveaux, tels que la production à flux tendu. Le succès des zones franches est d'autant

plus évident que leur nombre n'a cessé de croître au cours des trois dernières décennies. En 1975, on ne dénombrait que 79 zones franches dans le monde, employant quelque 800.000 personnes. Aujourd'hui, elles sont quelque 3000 dans 135 pays, représentant 68 millions d'emplois directs et un volume d'échanges commerciaux d'une valeur marchande de plus de 500 milliards de dollars américains.

Les chiffres repris plus haut sont tirés d'une base de données du Service-conseil pour le climat de l'investissement (ancien Service-conseil pour l'investissement étranger – FIAS), en consultation étroite avec la World Economic Processing Zones Association (WEPZA – Association mondiale des zones franches) et avec le Bureau international du travail (BIT). [Akinci & Crittle – FIAS/World Bank Report on Special Economic Zones – Performance, Lessons Learned & Implications for Zone Development, avril 2008, p. 7, 23. Disponible en anglais uniquement à l'adresse : [http://www.ifc.org/ifcext/fias.nsf/AttachmentsByTitle/SEZpaperdiscussion/\\$FILE/SEZs+report_April2008.pdf](http://www.ifc.org/ifcext/fias.nsf/AttachmentsByTitle/SEZpaperdiscussion/$FILE/SEZs+report_April2008.pdf)].

En définitive, les zones franches sont avantageuses tant pour les entreprises que pour le commerce international.

Le détournement des zones franches par le crime organisé

Malheureusement, les zones franches sont également devenues intéressantes pour les syndicats du crime et pour les contrefacteurs. Au cours des dernières années, les zones franches sont devenues un mécanisme permettant aux contrefacteurs d'écouler des marchandises illicites et falsifiées partout dans le monde. De plus en plus de contrefacteurs profitent du transit ou du transbordement de marchandises à travers plusieurs zones franches situées aux quatre coins du monde dans le seul but de masquer la nature

En anglais, le concept même de zone de libre-échange ou de zone franche se décline de plusieurs façons. On parle ainsi de Free Trade Zones, de designated trade promotion areas, de Free Economic Zone (FEZ), d'Export Processing Zone (EPZ) ou zone franche industrielle pour l'exportation, de Free Port ou port franc, d'Industrial Free Zone (IFZ), de Technological Free Zone (TFZ) et de Special Economic Zone (SEZ).

illicite de leurs produits. Une fois entrés dans une zone franche, les biens de contrefaçon peuvent subir différentes opérations économiques, allant de l'assemblage à la fabrication, en passant par la transformation, l'entreposage, le reconditionnement et le ré-étiquetage. Une fois finies, les marchandises peuvent être importées directement sur le territoire national du pays hôte ou réexportées vers une autre zone franche, pour y faire l'objet de nouvelles opérations.

Puisque l'origine déclarée d'un produit constitue un indicateur-clé de risque pour la détection de violations des droits de propriété intellectuelle, ce jeu de « chaises musicales » permet de cacher l'origine illégale des produits falsifiés et limite de façon importante la capacité des forces de l'ordre à arrêter les contrefacteurs.

Ce détournement illicite des zones franches fait non seulement obstacle à leur fonction première, à savoir la facilitation des échanges licites, mais il appauvrit également l'économie mondiale de façon considérable. Des milliards d'opérations économiques licites disparaissent, facilitant ainsi l'émergence d'économies parallèles qui privent les gouvernements de recettes, menacent des centaines de

milliers d'emplois légitimes et exposent les consommateurs à des produits en-dessous des normes, voire dangereux.

Les conventions et accords commerciaux internationaux régissant l'application des droits de propriété intellectuelle n'ont pas su tenir compte de ces abus, dont les zones franches ont rapidement fait l'objet. Par exemple, l'Accord ADPIC, même s'il constitue l'accord international de protection de la propriété intellectuelle le plus suivi, n'oblige pas ses signataires à prendre des mesures aux frontières par rapport aux marchandises transbordées. Plus inquiétant encore, en appliquant des législations et des règles douanières uniques aux zones franches, certains gouvernements et administrations douanières ont remis en cause la possibilité même d'exercer tout contrôle sur les zones franches dans le cadre de leurs compétences.

L'absence de normes internationales concernant l'application des droits de propriété intellectuelle dans les zones franches génère un sentiment d'impunité concernant les marchandises dans ces zones, créant par là même un environnement qui permet aux contrefacteurs et aux syndicats du crime de prospérer.

Les activités des zones franches sous surveillance

Le vent commence à tourner et c'est une bonne nouvelle. En effet, les gouvernements considèrent qu'il devient inacceptable de « fermer les yeux » devant les activités illicites ayant cours dans les zones franches. Ils octroient des compétences accrues aux douanes afin qu'elles agissent sans tenir compte du sentiment d'impunité subjective que semblent susciter les marchandises en transbordement ; les systèmes de justice civile et pénale en font de même. De plus en plus de tribu-

naux réfutent l'idée que les marchandises illicites trouvées dans les zones franches sont exemptées de la portée des droits de propriété intellectuelle, envoyant ainsi un message fort à l'adresse des contrefacteurs et des pirates : « pas de ça chez nous ! »

Par exemple, en 2009, un contrefacteur opérant dans la zone franche de Ras el Khaïmah dans les Emirats arabes unis et qui fabriquait de fausses bonbonnes de gaz

De plus en plus de tribunaux réfutent l'idée que les marchandises illicites trouvées dans les zones franches sont exemptées de la portée des droits de propriété intellectuelle, envoyant ainsi un message fort à l'adresse des contrefacteurs et des pirates : « pas de ça chez nous ! »

réfrigérant portant une célèbre marque industrielle, a fait l'objet de poursuites judiciaires et a fini par être condamné.

Dans une autre affaire dans la zone franche de Mersin en Turquie, la Haute Cour turque a confirmé dans son arrêt que les zones franches se situent bel et bien dans les frontières territoriales du pays et qu'aucune immunité n'est accordée par la législation concernant les zones franches quant à l'utilisation de marques commerciales en leur sein.

De même, dans la zone franche de Westport à Port Klang, en Malaisie, neuf ans après la saisie initiale de produits de contrefaçon, la cour a décidé que, même si les zones franches sont « considérées comme étant en dehors de la Malaisie », elles ne sont pas pour autant exclues ni du domaine de compétences des douanes en matière de lutte contre la fraude ni du champ d'application d'autres législations comme la Trade Marks Act (loi sur les marques commerciales) ou

la Trade Description Act (loi protégeant les consommateurs contre la publicité et les appellations mensongères).

Début de mobilisation de la communauté internationale contre les abus dans les zones franches

La communauté internationale commence également à réagir. Le récent Accord commercial anti-contrefaçon (ACAC) oblige spécifiquement les pays signataires à élargir les compétences des administrations douanières afin qu'elles puissent saisir les



produits de contrefaçon dans les zones franches. L'ACAC n'exige cependant pas des pays qu'ils saisissent les marchandises en transbordement, ce qui diminue globalement son efficacité dans les zones franches.

Reconnaissant que les conventions internationales actuelles ne suffisent pas pour protéger les droits de propriété intellectuelle, les pays cherchent individuellement des solutions alternatives pour renforcer l'application et le respect. Ainsi, les accords de libre-échange signés récemment entre les États-Unis et la Colombie, le Panama et la Corée du Sud exigent des partenaires qu'ils renforcent les compétences des douanes en leur octroyant un droit d'office afin d'entreprendre des mesures aux frontières concernant les marchandises en transbordement.

Ce type d'action directe est tout à fait nécessaire et opportun. Toutefois, la commu-

nauté internationale peut et doit agir avec davantage de fermeté pour endiguer le déferlement actuel de produits contrefaits et piratés dans le commerce international.

Le rôle de premier plan de l'OMD dans la lutte contre la fraude dans les zones franches

En tant que porte-parole de la communauté douanière internationale, l'OMD peut jouer un rôle de premier plan dans l'application et le respect des DPI dans les zones franches. En 2006, le groupe de travail de l'OMD sur la propriété intellectuelle a élaboré un ensemble de projets de recommandations spécifiques sur les zones franches, mettant en exergue les problèmes fondamentaux rencontrés dans une tentative d'offrir aux gouvernements nationaux des directives leur permettant de renforcer leur législation nationale dans les zones de libre-échange. Bien que ces recommandations-phare n'aient jamais été finalisées, elles restent

un pilier fondamental du rôle de premier plan que peut jouer l'OMD vis-à-vis des gouvernements qui souhaitent consolider leur législation dans les zones franches.

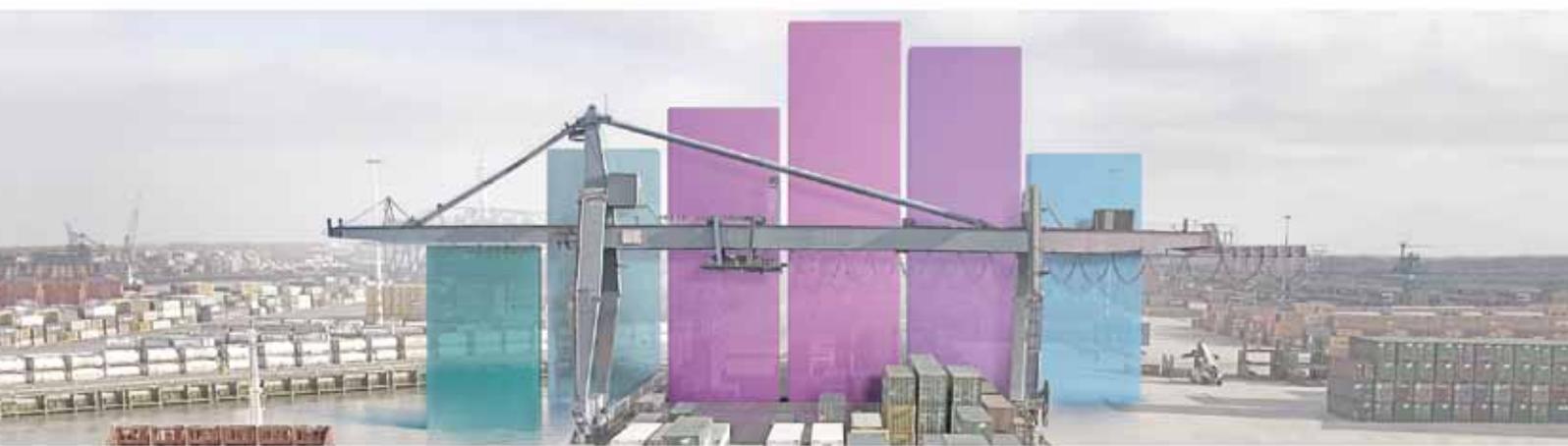
Le secteur privé a un rôle tout aussi important à jouer et il doit montrer l'exemple autant que possible. En travaillant ensemble, le secteur privé et les opérateurs des zones franches peuvent définir des bonnes pratiques permettant de renforcer la sécurité de la chaîne logistique et de faire barrage aux malfaiteurs.

Un plus grand respect des lois dans les zones franches

L'enjeu est énorme : selon le rapport 2011 de la Business Action to Stop Counterfeiting and Piracy (BASCAP), "*Estimating the global economic and social impacts of counterfeiting and piracy*" [[http://www.iccwbo.org/uploadedFiles/BASCAP/Pages/Global Impacts - Final.pdf](http://www.iccwbo.org/uploadedFiles/BASCAP/Pages/Global%20Impacts%20-%20Final.pdf) en anglais uniquement],

PROGNOZ

Customs Analytics Customs Risk Management



Analytics for effective customs decision making

- Trade statistics analysis
- KPI analysis for decision support among customs authorities
- Risk management tools for risk detection and analysis
- Modeling and forecasting of customs payments and cargo flows
- Compatibility with the ASYCUDA database and WCO Customs Data Model

PROGNOZ provides:

- Twenty years of experience
- Global reach, with offices in Europe, the Americas, Asia and Middle East
- References from over 20 successful projects for customs authorities
- An innovative and powerful proprietary analytical platform

La Convention internationale sur la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers (ou Convention de Kyoto révisée) définit le terme de zone franche comme étant « une partie du territoire d'une Partie contractante dans laquelle les marchandises qui y sont introduites sont généralement considérées comme n'étant pas sur le territoire douanier au regard des droits et taxes à l'importation ».

sans une action adéquate, le volume de produits piratés et de contrefaçon pourrait atteindre une valeur estimée à 1,77 billions de dollars américains au niveau mondial d'ici 2015, empêchant la création de 2,5 millions d'emplois nouveaux dans les économies légitimes. Les produits de

contrefaçon se retrouvent dans tous les secteurs d'activité et portent préjudice non seulement aux entreprises licites et aux recettes des États, mais, en outre, ils peuvent représenter un réel danger pour la santé et la sécurité des consommateurs.

En élargissant les compétences et le pouvoir effectif des services locaux des douanes et de lutte contre la fraude, il devient possible à ces derniers d'endiguer le flux de marchandises de contrefaçon passant par les zones de libre-échange et les lieux de transbordement et c'est là le résultat le plus immédiat que l'on pourrait obtenir dans la lutte mondiale contre la contrefaçon et le piratage. A l'inverse, l'accord tacite des gouvernements face aux abus continuels ne peut que miner considérablement les objectifs de croissance économique et de création d'emplois qui ont sous-tendu l'établissement même des zones franches. A cet égard, les efforts des

gouvernements pour renforcer les régimes de protection des DPI régissant les zones franches ne devraient pas être considérés comme un coût mais bien comme un investissement, offrant des dividendes tangibles pour le développement de l'économie et de la société. Le moment est venu non pas de diminuer mais bien d'augmenter les ressources dégagées pour mettre fin au commerce illicite des produits de la contrefaçon et du piratage.

En savoir +
david.cooper@hp.com

SOTER RS
 security bodyscan

Safety.... takes just
 a few seconds

Your partner in the fight
 against terrorism
 and drugs

OD
 Security

Phone +31-(0)58-29 88 888, Fax: +31-(0)58-29 88 768, info@odsecurity.com, www.odsecurity.com

Atteindre l'excellence grâce à la gestion des connaissances

La connaissance, et en particulier son utilisation, sa diffusion et sa gestion, reste une priorité pour toute administration douanière. Il s'agit de relever les défis et de saisir les opportunités d'un environnement douanier et commercial en constante évolution. Suite à la table ronde sur la Douane au 21^{ème} siècle organisée dans le cadre du Forum mondial des douanes qui s'est tenu à Guangzhou, Chine, du 24 au 25 novembre 2011, Jérôme Fournel, Directeur général de la Douane française, Dato' Sri Mohamed Khalid bin Yusuf, Directeur général de la Douane malaysienne, Fong Yong Kian, Directeur général de la Douane de Singapour et Tom Doyle, spécialiste principal en douanes et gestion des frontières chez Accenture, proposent quelques pistes quant à la façon d'ancrer la gestion des connaissances dans la culture organisationnelle de la Douane.

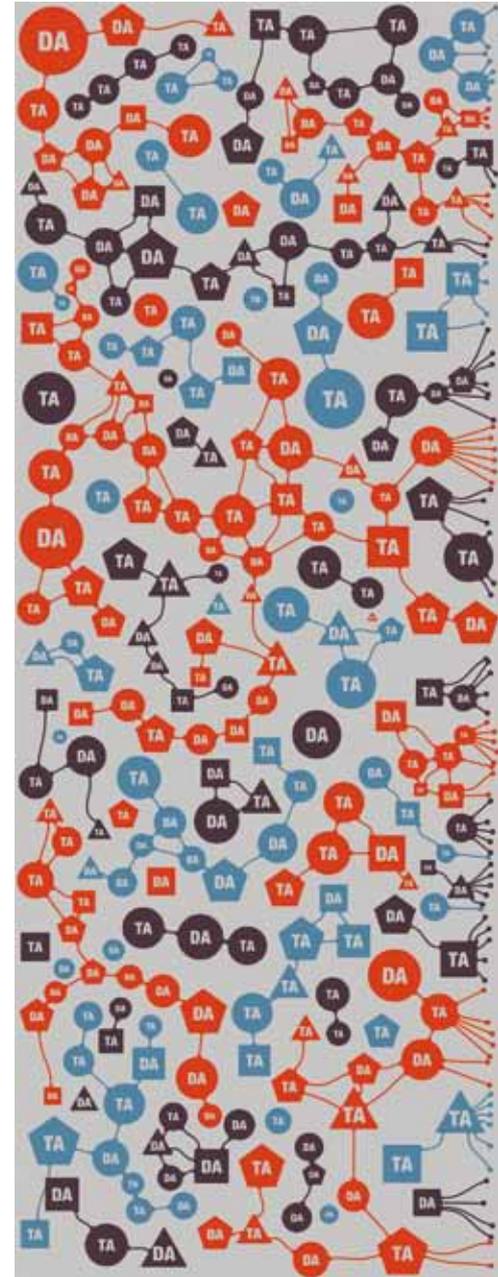
Développer une culture de service

LE RÔLE DES administrations douanières est d'assurer le plus haut degré de conformité en contrôlant la bonne application des politiques et des réglementations et en surveillant les frontières. Traditionnellement, ces administrations avaient tendance à traiter tous les clients plus ou moins de la même manière. Il incombait au client de se soumettre aux règles et les pratiques et procédures administratives ainsi que les décisions les plus importantes reposaient sur une présomption de culpabilité : toute personne était présumée coupable jusqu'à preuve du contraire.

Or, un changement radical de point de vue s'est opéré ces dernières années, la démarche consistant à imposer des normes et

des règles identiques pour tous étant abandonnée peu à peu au profit d'une démarche davantage axée sur le client et qui favorise une meilleure conformité de ce dernier. La douane comprend mieux les besoins du client, récompense ceux qui respectent les règles et est mieux à même de les accompagner dans ce sens. Elle est alors en mesure de dire à ses clients : « Je sais qui vous êtes, je connais votre dossier, je sais comment procéder avec vous, et vous savez que nous sommes là pour vous aider à atteindre vos objectifs commerciaux, de la manière la plus rentable pour vous et dans le respect des règles. »

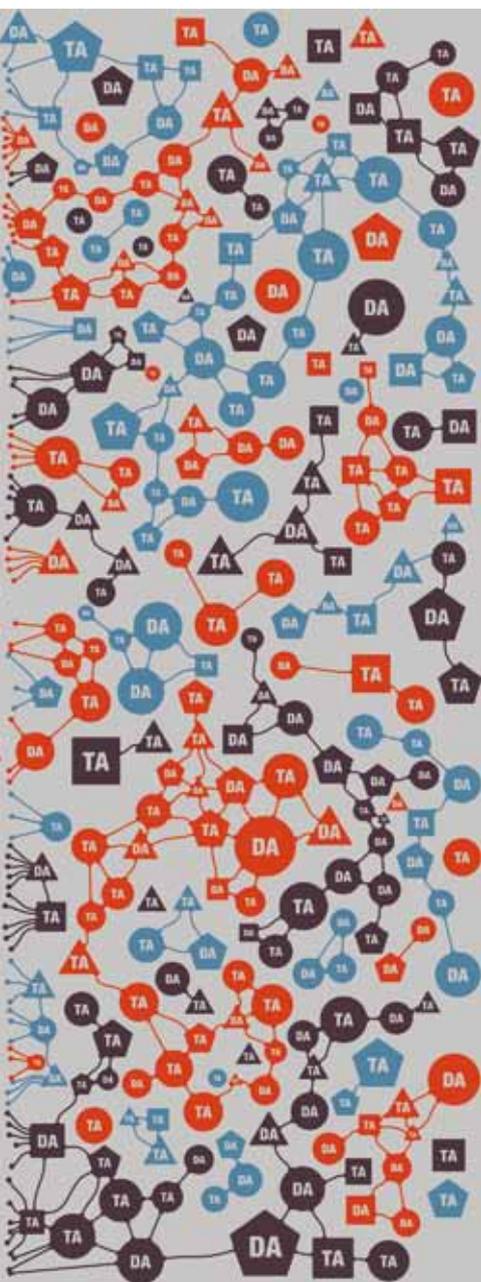
Il est impossible de développer une culture de service professionnelle sans faire bon usage des connaissances dont on dispose.



Dans ce domaine, l'essor exponentiel du nombre de données constitue à la fois un défi et une opportunité : un défi parce qu'il est de plus en plus difficile de gérer les données, c'est-à-dire de les recueillir de manière efficace et de les rendre facilement accessibles dans le cadre d'un processus décisionnel de qualité ; une opportunité car, les données relatives aux clients et autres parties prenantes de la chaîne logistique étant plus nombreuses, la douane est mieux à même de développer une vision précise du client et, dès lors, de gérer le risque le concernant.

Professionalisme

La douane est une profession ; c'est même l'une des plus anciennes. Une administration sera qualifiée de professionnelle



« Qu'est-ce qu'un client ? Le client est le plus important de nos visiteurs. Il ne dépend pas de nous. Nous dépendons de lui. Un client n'interrompt pas notre travail. Il en est la raison d'être. Il n'est pas extérieur à notre activité, il en fait partie. Nous ne lui faisons pas une faveur en le servant. Il nous fait une faveur en nous donnant l'opportunité de le faire. » Mahatma Gandhi

performances sont généralement solides. Mais une administration douanière professionnelle et hautement performante se caractérise aussi par sa capacité à s'améliorer en permanence. L'amélioration continue s'impose notamment dans un domaine : la gestion des connaissances, surtout à une époque où la quantité des données disponibles est en pleine expansion.

Douane et gestion des connaissances

La gestion (ou encore capitalisation) des connaissances dans une organisation a pour objectif de favoriser la croissance, la transmission et la valorisation de l'information et des connaissances dans cette organisation. Elle est une discipline essentielle dans toutes les administrations douanières. Faire plus avec moins de moyens, mesurer les performances propres et alléger les charges qui pèsent sur les opérateurs économiques conformes sont autant d'impératifs qui exigent de maintenir et de développer une solide discipline en matière de gestion des connaissances.

Compte tenu de la situation économique actuelle, la douane est limitée dans ses capacités de recrutement. Beaucoup d'administrations sont confrontées au vieillissement de leurs effectifs. Le personnel plus âgé peut certes se prévaloir d'une expérience solide et de relations bien ancrées, mais il place aussi les administrations devant certains défis. Une administration qui compte une forte proportion d'agents proches de la retraite prend le risque de voir ses connaissances disparaître, sauf si elle possède un système de gestion des connaissances vraiment efficace. Dans certaines administrations, des agents retraités, qui sont les seuls à connaître certains processus ou certaines applications spécifiques,

reviennent en tant que consultants à temps partiel.

Les douanes doivent évoluer au même rythme que l'économie mondiale. Elles doivent se doter de nouvelles compétences de gestion des connaissances et veiller à leur maintien. La plupart des grandes et moyennes entreprises sont très largement informatisées, même dans les pays en développement. Or, parmi les auditeurs douaniers, combien sont capables d'auditer ces systèmes largement automatisés ? Voilà un exemple parmi d'autres de nouvelles compétences que les administrations douanières devront acquérir.

Les douanes utilisent généralement des ensembles de données restreints, souvent internes, pour des tâches comme le ciblage, l'évaluation ou le contrôle. Or, il existe sur toute la chaîne logistique une profusion de données pertinentes qui leur permettraient de mieux atteindre leurs objectifs et aideraient d'autres services à en faire de même. Un système de gestion des connaissances capable d'accéder à de nombreuses sources de données externes et de les trier constitue un outil très précieux. Ce type d'outil fonctionne très bien, notamment en Australie, où un système exploitant des sources de données très vastes permet à la douane d'améliorer le ciblage et d'accélérer le traitement des dossiers.

Dans certaines parties du monde, les administrations douanières seront confrontées à l'avenir à une forte rotation du personnel, car les agents auront tendance à délaisser des emplois comme les inspections physiques pour des emplois nécessitant une gestion des connaissances élaborée comme le renseignement, la ges-

si elle est gérée de manière à devenir une structure hautement performante, que ce soit de par le personnel qu'elle emploie, les processus qu'elle utilise pour gérer son fonctionnement et ses services, et les technologies qu'elle applique à cette fin. S'agissant des processus, ils doivent être développés et perfectionnés afin d'être rationnels, compris et respectés. Ils devraient s'inscrire dans un cadre de gouvernance bien défini - un mécanisme de gestion du cycle de vie des processus métiers par exemple.

Il existe aujourd'hui un certain nombre d'indicateurs (comme l'indicateur LPI de la Banque mondiale, ou encore le Doing Business, Enabling Trade Index, etc.) servant à démontrer les bonnes performances d'une administration douanière et ces per-

L'expérience de la Douane française

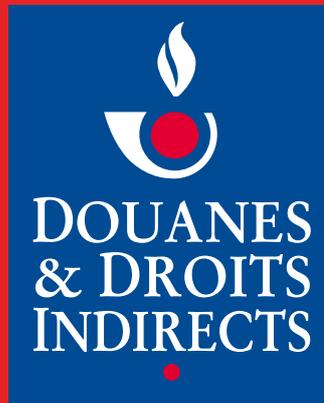
L'une des principales préoccupations d'une administration douanière est de se doter d'effectifs motivés et qualifiés, disposant des connaissances requises, faisant preuve de comportements adéquats et maîtrisant les nouveaux processus et les nouvelles formes de relations avec les opérateurs économiques. Pour la Douane française, la formation du personnel est un défi stratégique majeur. En France, les formations sont orientées en particulier sur les connaissances, la maîtrise et le contrôle des processus.

Pour bien comprendre les procédures douanières et pour qu'elles soient correctement appliquées, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance des aspects logistiques, commerciaux et financiers. Les formations dispensées par la Douane française permettent au personnel douanier de mieux comprendre le monde de l'entreprise, au travers de cours ou d'exposés concernant les carrières dans le secteur du dédouanement. Plus de 200 fonctionnaires des douanes spécialisés dans le contrôle a posteriori des entreprises - fonction qui n'existait pas il y a cinq ans - ont été formés avec l'aide d'écoles de commerce. Des stages en entreprise sont désormais systématiquement prévus dans la formation initiale des futurs inspecteurs des douanes. Des modules d'e-learning ont été développés par ailleurs et sont accessibles via l'Intranet.

Au niveau de l'UE, la Douane française est un membre actif du groupe de travail concernant un programme européen de formation pour la douane. Ce programme doit permettre à des structures universitaires ou administratives des États membres de délivrer des licences et masters professionnels.

En 2010, plus de 16 300 agents ont assisté à au moins une formation et 1 000 à une formation préalable à leur prise de fonctions. Quelque 110 élèves inspecteurs des douanes ont effectué un stage. On a enregistré 230 000 jours de formation, soit une moyenne de 5,5 jours par agent. En 2010, les dépenses de formation représentaient plus de 11% de la masse salariale. Cette initiative de formation a contribué à soutenir des réformes majeures de la Douane française ces dernières années et demeurera capitale à l'avenir.

Dans le but de contribuer activement à la formation des opérateurs économiques, la Douane française a entrepris de proposer ses services à des établissements enseignant la réglementation douanière.



tion des risques et les audits. Il s'agit là d'un réel défi pour la douane, qui devra rapidement former les nouveaux arrivants et veiller au transfert des connaissances entre ceux qui partent et ceux qui arrivent. Cette évolution a aussi un côté positif. Aujourd'hui, les jeunes sont beaucoup plus à l'aise avec la technologie et l'intègrent très facilement dans leur travail et leur mode de vie. Les administrations douanières pourraient tirer parti de ce phénomène.

Le personnel des administrations douanières est, dans une proportion plus ou moins grande, dispersé géographiquement et de plus en plus mobile. Par ailleurs, il doit appliquer de manière uniforme les règles et exigences liées à la facilitation des échanges. Donner accès aux informations et aux savoirs indépendamment de toute implantation géographique pourrait résoudre de nombreux problèmes liés à cette dispersion. Un tel accès permettrait notamment de réduire le temps de la mainlevée des marchandises inspectées, d'obtenir les informations facilitant la prise de décision en temps réel ou encore d'optimiser le transfert de compétences via un système d'e-learning mobile.

Les avantages d'une bonne gestion des connaissances

Les administrations douanières sont de bons exemples d'organisations qui ont parfaitement compris l'intérêt d'une gestion basée sur la connaissance. Investir dans un système efficace de gestion des connaissances est réellement avantageux pour les raisons suivantes :

- Rentabilité – moins de doubles emplois et possibilité de trouver rapidement la bonne information.
- Prise de décisions plus précises – car le système donne accès à des décisions antérieures ou fournit rapidement les informations nécessaires et permet de contacter les personnes compétentes avant de prendre une décision (ex : décision tarifaire).

- Meilleure gestion des risques – assistance aux fonctionnaires des douanes dans l'affectation des ressources aux domaines de risque identifiés.
- Continuité de fonctionnement – capacité à retenir les données essentielles pour respecter les exigences de prestation de services et les obligations réglementaires.
- Développement plus rapide de compétences de haut niveau – grâce à l'accès à la formation, les nouveaux employés sont rapidement opérationnels.
- Hausse des recettes – en cette période d'instabilité économique, capacité à utiliser efficacement les données pour diminuer les fausses déclarations, réduire la fraude et générer des recettes supplémentaires (le Royaume-Uni, par exemple, a imposé une meilleure utilisation des données pour accroître les recettes douanières).

Une organisation dynamique place la gestion de l'information au cœur de son activité et récolte les fruits d'une démarche structurée en matière de gestion des connaissances. La douane est la plateforme idéale pour la mise en œuvre d'une gestion des connaissances axée sur l'amélioration des performances et l'émergence d'une culture organisationnelle collaborative, l'objectif étant de générer un environnement commercial davantage basé sur la notion de service. Chargée de faciliter le commerce et de protéger les frontières d'un pays, une administration douanière doit connaître ses clients, en transformant, vite et bien, une vaste quantité de données en connaissances utiles et pertinentes à la prise de décisions.

L'émergence d'une « valeur de service public », découlant de l'adoption d'une « culture basée sur le service » dans les administrations douanières, est essentielle à une facilitation du commerce efficace. Pour parvenir à cette position de force, la douane doit contribuer à créer et à faciliter un environnement commercial basé

L'expérience de la Douane royale de Malaisie



Consciente que la technologie est un outil essentiel à toute politique publique, l'Administration royale des douanes de Malaisie (RMCD) a été l'une des premières administrations du pays à se lancer dans l'automatisation et les transactions électroniques au début des années 1990. Or, malgré plusieurs projets ponctuels visant à moderniser son système afin d'améliorer la qualité et l'efficacité de ses services, l'attitude et la vision des parties prenantes n'ont pas beaucoup évolué.

Le capital de savoirs en matière douanière accumulé au fil des ans par la RMCD a été géré de manière isolée et peu structurée. Les documents de politique publique faisant l'objet d'une diffusion restreinte, il y a eu très peu d'échanges d'informations avec le secteur privé. Il est particulièrement difficile de demander aux milieux commerciaux et industriels d'être conformes si les procédures ne sont pas transparentes ou facilement accessibles et si la mise en œuvre d'une politique est imprévisible.

Reconnaissant l'importance et l'utilité d'une gestion globale des connaissances, la Douane de Malaisie a lancé une initiative visant à constituer un groupe de travail spécial, chargé de développer un modèle de gestion des connaissances prévoyant la désignation d'agents « défenseurs » du changement pour mettre en œuvre le plan stratégique de l'administration. Tout en essayant de se conformer à la vision stratégique de l'OMD sur la douane au 21^{ème} siècle, la RMCD continue de se référer aux meilleures pratiques d'autres administrations, notamment en ce qui concerne l'élément constitutif de la stratégie intitulé « culture de service professionnelle reposant sur les connaissances ».

La RMCD a ainsi souscrit à une politique d'apprentissage continu pour son personnel au travers d'une formation institutionnelle et de programmes informels de renforcement des capacités. Elle préconise l'échange d'informations entre parties afin de constituer une « communauté savante » qui favorise le respect volontaire des règles. Ces efforts ont abouti aux résultats suivants : amélioration de la qualité et de l'efficacité du service dans un environnement opérationnel cohérent, fiable et transparent, effectifs hautement qualifiés pour optimiser les opérations douanières, meilleure « image de marque » et meilleur taux de conformité volontaire.

La Douane de Malaisie en a conclu que, sans vision cohérente, précise et transparente des procédures, des politiques et des connaissances douanières, les administrations des douanes éprouveront toujours des difficultés à obtenir un taux de conformité élevé et à fournir un service de qualité, et ce quelles que soient les technologies employées.

L'expérience de la Douane de Singapour



La Douane de Singapour considère la possibilité de faciliter les échanges comme un avantage concurrentiel majeur pour l'économie d'un pays dont la valeur du commerce extérieur est égale à plus de trois fois le PIB. Comprendre les besoins des entreprises et cultiver un esprit de partenariat est essentiel si l'on veut entretenir des relations douane-entreprises fructueuses en matière de facilitation des échanges et de sécurité de la chaîne logistique. Dans ces conditions, il devient indispensable d'être en mesure de rassembler, de partager et d'exploiter les connaissances et informations. Le partage des connaissances est particulièrement important lorsque l'organisation accumule des connaissances approfondies sur des secteurs ou individus spécifiques, mais il l'est aussi à l'échelle de l'organisation dans son intégralité.

Les chaînes logistiques mondiales devenant plus complexes et interdépendantes, il est essentiel que les douanes adoptent une démarche basée sur les risques pour différencier le niveau de facilitation applicable aux entreprises, et cela dans un double objectif : faciliter le commerce à faible risque et s'assurer de l'intégrité du système commercial. TradeFIRST (Trade Facilitation and Integrated Risk Based SysTem) est le nouveau système de facilitation des échanges de la Douane de Singapour, intégrant la gestion des risques et la facilitation dans un même cadre. Il contient des profils d'entreprises, indiquant notamment leur niveau actuel et leur historique en matière de conformité. Ces profils aident la Douane de Singapour dans ses décisions et lui permettent tant d'adopter une démarche uniforme à tous les niveaux de l'administration que de faciliter les opérations commerciales en fonction des risques qu'elles posent.

Les entreprises ont un seul et unique interlocuteur, désigné par la Douane de Singapour : le gestionnaire de compte, qui a notamment pour mission de gérer un profil à 360° des entreprises. Grâce aux données et aux connaissances recueillies dans TradeFIRST, la Douane de Singapour peut mieux apprécier et anticiper les besoins actuels et futurs des entreprises. Par exemple, un gestionnaire de compte peut conseiller les entreprises sur des programmes de facilitation dont elles n'avaient pas connaissance précédemment et définir des solutions adaptées à leurs besoins propres.

Depuis la mise en œuvre de TradeFIRST en 2011, des résultats probants ont été enregistrés en termes d'adoption des programmes de facilitation (augmentation de 10 % des programmes de facilitation douanière adoptés au troisième trimestre 2011), de réduction des coûts et de gain de temps (certaines entreprises ont annoncé des économies pouvant aller jusqu'à 25.000 \$ de Singapour – soit approximativement 20.000 \$ américains - et une réduction de 50 % du temps de traitement d'un chargement), et d'élargissement des connaissances du personnel douanier (alors qu'auparavant il suffisait de se spécialiser dans des programmes de facilitation particuliers, le système d'évaluation TradeFIRST requiert des compétences plus vastes et des connaissances en gestion de clients).

sur la connaissance, afin d'accroître et de faire circuler l'information et de créer une valeur ajoutée au sein de l'organisation et pour ses partenaires. Cette dynamique doit s'inscrire dans son activité « naturelle » et quotidienne, favorisant ainsi dans l'organisation une culture du partage et de la réutilisation des savoirs et savoir-faire. Il appartient à la douane de faire de ce défi une opportunité en adoptant des méthodes et des outils qui amélioreront les performances. Dans ce cadre, elle devrait s'assurer qu'une part importante de son budget soit consacrée au maintien des compétences et au développement du personnel. Une administration douanière professionnelle se compose de personnes motivées, qualifiées et correctement récompensées de leurs efforts en termes de rémunération, de progression de carrière et d'amélioration des compétences.

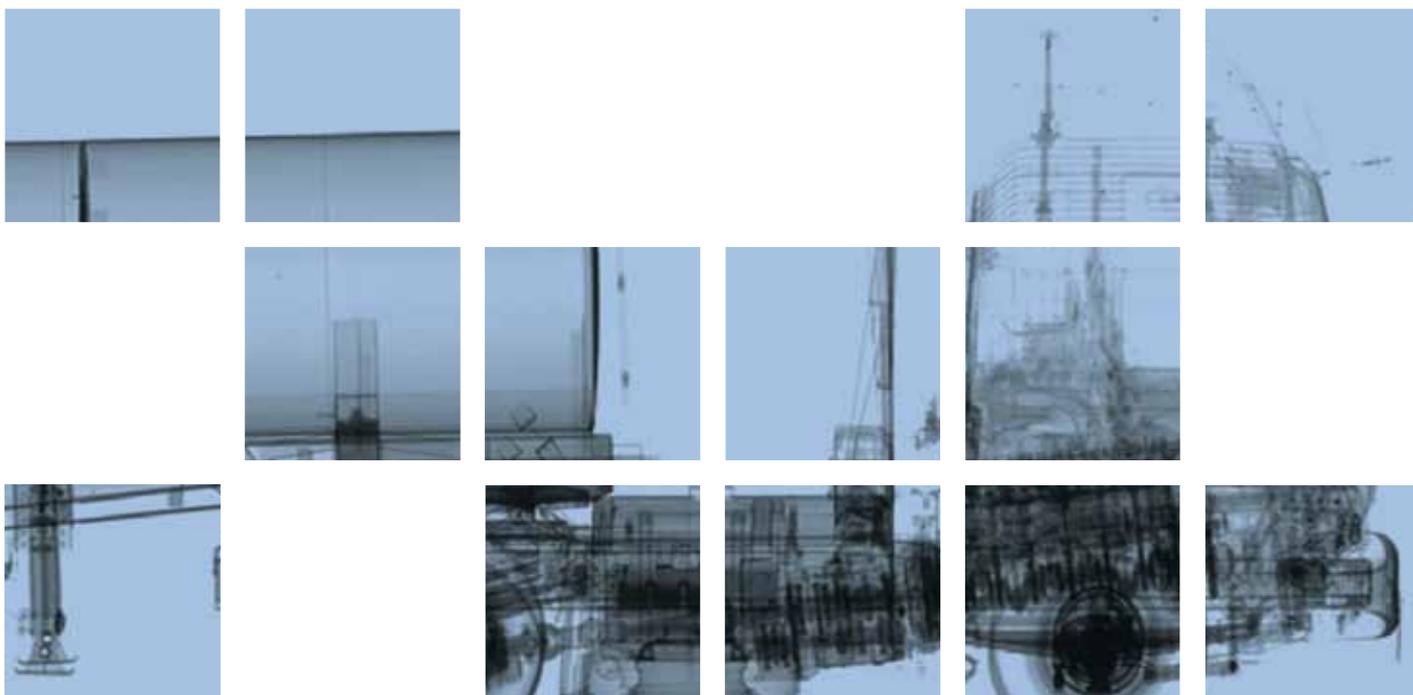
Les TIC jouent un rôle de catalyseur grâce aux gains de temps et aux économies qu'elles génèrent et à la gestion efficace des ressources qu'elles permettent. L'évolution rapide et continue des TIC et des technologies mobiles offre à la douane des moyens novateurs pour effectuer ses opérations et réaliser des objectifs qui s'avéraient auparavant difficile à atteindre. Les administrations douanières ont à leur disposition un ensemble de nouveaux services leur permettant d'améliorer leurs modes de fonctionnement internes de façon innovante et de moderniser les services aux entreprises.

La connaissance n'est un outil puissant que si elle est utilisée efficacement. L'OMD pourrait se charger de la gestion des différents ensembles de savoirs, en permettant aux milieux commerciaux du monde entier d'utiliser efficacement ces connaissances.

Les administrations douanières sont généralement ravies de partager leur réussite et c'est dans cet esprit qu'il est rendu compte dans le présent article de l'expérience de la France, de la Malaisie et de Singapour en matière d'intégration de la gestion des connaissances dans la culture interne.

En savoir +

tom.doyle@accenture.com



Rapiscan - The Cargo Inspection Leader for Ports, Borders and Customs

Rapiscan's mobile, gantry and portal inspection systems offer an unmatched combination of image quality, reliability and throughput.

Our Eagle® family of high energy X-ray cargo inspection systems is specifically designed to meet the needs of different applications; versatile enough for the worlds busiest ports and crowded border crossings, through to remote military checkpoints.

Our new Eagle® Mobile Series, family of mobile high energy X-ray cargo inspection systems is the latest example of our commitment to high performance products, solutions and services that meet our customers' most demanding threat detection needs

With a global installation base and a worldwide service and support network, Rapiscan Systems can meet your most demanding requirements - on time and on budget.

To learn more or to schedule a demonstration please contact us at
t. +44 (0) 870 777 4301 (EMEA) e. sales@rapiscansystems.com



Le Modèle de données de l'OMD connecte les acteurs du commerce

Ces dernières années, le Modèle de données de l'OMD a suscité un regain d'intérêt parmi les Membres de l'OMD et les organisations internationales. Cependant, si la plupart des systèmes informatiques douaniers semblent, dans une large mesure, être compatibles avec le Modèle, la question de leur pleine conformité reste encore ouverte. Le présent article passe en revue les informations les plus récentes concernant l'adoption du Modèle par les Membres de l'OMD ainsi que les futures évolutions relatives à cet outil essentiel de l'OMD.

AU FIL DES ANS, des systèmes informatiques douaniers centraux et des outils d'échange de données informatisé (EDI) ont été élaborés et mis en œuvre en fonction des exigences nationales. Ces exigences découlaient des dispositions de la législation nationale et des besoins opérationnels locaux. Ainsi, même si toutes les administrations des douanes ont besoin de la même information sur une marchandise donnée, de multiples formulaires, éléments de données et modèles électroniques ont été adoptés dans différents pays à différents moments, de sorte

que l'utilisation et le traitement de cette même information ne sont ni uniformes ni normalisés.

Des normes internationales relatives aux exigences en matière de données électroniques, telles que les normes du Répertoire d'éléments de données commerciales des Nations Unies (UN/TDED) et de l'Échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport des Nations Unies (EDIFACT/ONU), ont certes été créées dans le passé mais elles restent basiques et génériques

et n'ont pas été spécifiquement conçues pour la douane. Il n'existait pas non plus par le passé de dictionnaire international des données dans le domaine douanier qui aurait permis d'harmoniser et de simplifier les exigences douanières en matière de données.

Certains outils tels que les messages électroniques normalisés de nature douanière EDIFACT/ONU, le CUSDEC pour la déclaration de marchandises à l'importation ou à l'exportation, ou le CUSCAR pour le manifeste de chargement, par

exemple, s'étaient inscrits dans une démarche plus systématique mais force est de reconnaître qu'il n'existait pas auparavant de modèle de données conceptuel sous-jacent qui régisse l'exploitation permanente de ces messages.

Pour répondre à cet enjeu, l'OMD a conçu le Modèle de données. Ce dernier contient un ensemble d'informations normalisées sélectionnées avec soin [dénommées éléments de données], reposant sur des normes acceptées à l'échelon mondial et organisées de manière à minimiser les efforts et les coûts pour les entreprises. Il traduit les activités douanières en données transmises par les entreprises et les transporteurs aux fins du dédouanement des marchandises aux frontières. Pour décrire l'échange des données entre les entreprises et les gouvernements, le Modèle de données de l'OMD suit le schéma des régimes mis en œuvre par la douane à l'échelon mondial, tels qu'ils sont décrits dans la Convention de Kyoto révisée. La version la plus récente (version 3.0) du Modèle de données de l'OMD va même plus loin puisqu'elle couvre à présent les données exigées par d'autres services gouvernementaux aux fins des différentes procédures aux frontières.

Regain d'intérêt

Ces dernières années, le Modèle de données de l'OMD a suscité un regain d'intérêt parmi les Membres de l'OMD et les organisations internationales. Le lancement de la Version 3.0 du Modèle et les efforts entrepris par l'OMD pour encourager davantage de pays à adopter cet outil ont porté leurs fruits : la plupart des gouvernements sont conscients des avantages que présentent la rationalisation et la simplification des informations réglementaires et de l'utilité d'harmoniser les données entre les services présents aux frontières dans le contexte d'un guichet unique. Ce regain d'intérêt procède également :

- Du nombre croissant de projets visant à créer des solutions de guichet unique.
- De l'entrée en vigueur dans plusieurs pays de l'obligation d'envoyer une notification préalable du fret, notamment via la mise en place de programmes d'Opérateurs économiques agréés.
- Du fait que les fournisseurs de solutions informatiques permettant le respect

des règles commerciales s'efforcent de concevoir des 'pipelines' qui viennent étayer le flux ininterrompu des données commerciales.

- De l'initiative de l'OMD concernant les Douanes en réseau international, qui prévoit une étroite coopération entre les administrations des douanes dans le cadre d'un échange d'informations commerciales en temps réel.

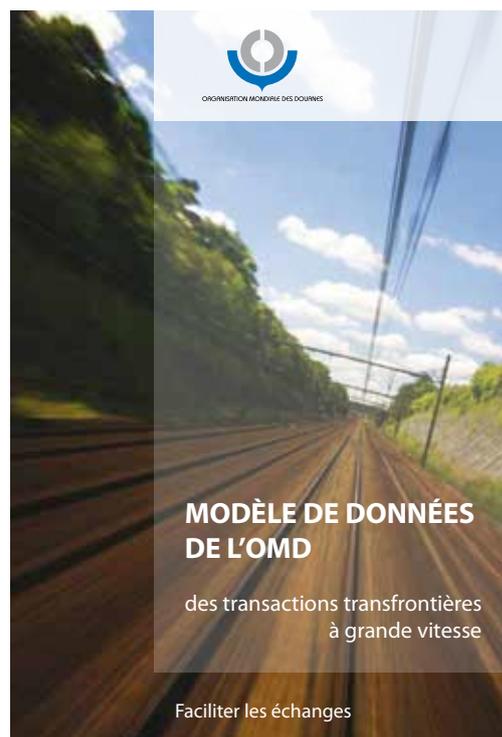
Le Modèle de données de l'OMD offre une vision « de bout en bout » des informations réglementaires dans la chaîne logistique internationale et, dans le cadre de toutes les initiatives existantes, il constitue un facteur-clé de facilitation, tant pour les gouvernements que pour les entreprises.

Qui adopte le Modèle ?

Les Directeurs généraux des douanes demandent souvent combien de pays mettent en œuvre le Modèle de données de l'OMD, c'est-à-dire combien de pays ont adopté les spécifications du Modèle. Malheureusement, l'OMD ne peut encore répondre avec certitude à cette question.

Les informations recueillies par l'OMD laissent à penser que les pays en sont à différents stades d'adoption du Modèle, comme les experts de l'OMD ont pu le constater sur le terrain lors de missions de renforcement des capacités. En outre, les 20 à 30 délégués de l'Équipe de projet chargée du Modèle de données présentent périodiquement des informations concernant l'état d'avancement de l'adoption du Modèle dans leur pays respectif. De plus, dans le cadre d'une étude mondiale sur l'évolution du Guichet unique menée récemment par l'OMD, 25 des 60 administrations ayant répondu ont indiqué avoir adopté une version du Modèle de données de l'OMD. Enfin, selon les informations transmises à l'OMD par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, il semble que le système 'SYDONIA World' utilise des éléments de données conformes à la version 3.0 du Modèle de données de l'OMD.

Il est cependant impossible d'évaluer la situation globale de manière documentée tant que des experts n'auront pas formellement déterminé le niveau de conformité pays par pays et que les résultats de leur recherche n'auront pas été validés par une instance indépendante. Cette évaluation se



fondera essentiellement sur des comparaisons sémantiques entre les jeux de données, les listes de codes et les structures de l'information au plan national et ceux recommandés par le Modèle de données de l'OMD.

Qu'implique son adoption ?

Qui dit adoption du Modèle de données de l'OMD, dit remplacement ou modification des modèles d'information sous-tendant tout système de TI.

Le moment idéal pour adopter le Modèle de données est donc le moment où de nouveaux systèmes sont conçus ou encore lorsqu'une révision de grande envergure est entreprise. De fait, les pays peuvent apporter des modifications successives et progressives à leurs applications logicielles afin de les aligner sur le Modèle de données de l'OMD. Ces changements peuvent être apportés au moment de la mise à niveau habituelle des logiciels.

Le Modèle de données de l'OMD a été conçu comme cadre maximal. Les pays ne sont donc pas obligés d'adopter le Modèle de données de l'OMD dans son ensemble et ils peuvent le personnaliser afin de créer des profils pleinement conformes à la législation nationale et apporter des ajustements dans les limites des pratiques et des politiques en vigueur en matière de données.

| Non-conforme | Compatible | Conforme |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Utilise des structures de données propriétaires. • Ne respecte pas les normes internationales. • Différences trop nombreuses par rapport au Modèle de données de l'OMD. • Solutions de contournement impossibles pour satisfaire aux exigences en matière d'échange de données. • La saisie directe par les entreprises est le principal mode de saisie des données. • Fonctionnement et mise à jour coûteux pour l'entreprise. • Principal obstacle à la participation aux Douanes en réseau international. • Impossible de concevoir un guichet unique. | <ul style="list-style-type: none"> • Respecte en grande partie le Modèle de données de l'OMD mais présente quelques variantes dans son utilisation. • Les variantes dans l'utilisation peuvent être surmontées au moyen d'ajustements mineurs mais significatifs grâce à des 'adaptateurs' ou des 'convertisseurs'. • Plus le nombre d'adaptateurs est élevé, plus la mise à jour des applications logicielles et le fonctionnement coûteront cher à l'entreprise. • N'empêche pas la participation du pays aux échanges de données au plan international mais peut la limiter en raison de solutions de contournement coûteuses et complexes. • La conception d'un guichet unique entraînerait des tâches importantes et des efforts de haut niveau. | <ul style="list-style-type: none"> • Respecte le Modèle de données de l'OMD pour toutes les fins pratiques de l'échange d'informations. • Les modèles nationaux sont presque des sous-ensembles réels du Modèle de données de l'OMD. • Les écarts par rapport au Modèle de données de l'OMD sont inexistantes ou n'ont pas d'incidence. • Les convertisseurs et les adaptateurs ne jouent pas de rôle important. • Permet à l'entreprise de réaliser des économies grâce à une réutilisation des informations et à un accès à des solutions peu onéreuses de mise en conformité. • Facilite la participation aux Douanes en réseau international. • Facilite la conception d'un environnement de guichet unique. |

Il convient de tenir compte de l'incidence des modifications apportées à un système de TI typique qui est connecté à d'autres systèmes de TI appartenant aux autres

parties prenantes du commerce international. Les administrations des douanes partagent des informations avec toutes les autres parties intervenant dans le processus de dédouanement telles que d'autres services gouvernementaux, les banques ou les autorités portuaires. Ce sera, dès lors, toute une communauté qui devra, à son tour, adopter ces modifications. Pour résoudre les problèmes de compatibilité, des interfaces d'adaptation (ou 'adaptateurs') ou de conversion (ou 'convertisseurs') devront être mises en place.

Afin d'adopter le Modèle de données de l'OMD, un pays doit évaluer d'alignement de ses systèmes d'information sur cet instrument.

Cette évaluation constitue une activité qui doit être effectuée par étape, avec le soutien d'experts spécialisés dans les normes de l'information, y compris dans le Modèle de données de l'OMD. Elle permet de classer le modèle de données du pays dans l'une des trois catégories détaillées ci-dessus :

'non-conforme', 'compatible' et 'conforme'. Le tableau ci-dessus décrit les principales implications pour chaque catégorie.

Les pays qui sont « non-conformes » devraient remplacer leurs systèmes de TI, les pays « compatibles » sont encouragés à appliquer graduellement le Modèle et les pays « conformes » sont invités à publier une déclaration indiquant que leur modèle national est aligné sur le Modèle de données. A cet effet, l'OMD a développé des Directives sur l'harmonisation des données qui visent à reproduire des jeux de données nationaux que l'on pourrait ensuite synthétiser en un tableau de correspondance, qui à son tour pourrait servir de déclaration de conformité.

Transparence et collaboration

Les administrations des douanes publient constamment des informations détaillées concernant les interfaces électroniques avec leurs systèmes douaniers et de guichet unique, permettant ainsi aux acteurs du commerce et des transports de créer



leurs propres systèmes de TI pour échanger les données réglementaires et opérationnelles. Même si ce type d'informations est disponible dans le domaine public, la connaissance du fonctionnement des systèmes nationaux demeure très locale et limitée à quelques consultants qui vendent leurs services aux entreprises offrant des solutions logicielles aux opérateurs et aux agents en douane locaux.

L'alignement des systèmes nationaux sur le Modèle de données de l'OMD permettrait de présenter ce type d'informations dans des notations et des références facilement reconnaissables.

Les bénéficiaires directs seraient les prestataires de solutions logicielles qui pourraient simplifier et rationaliser leurs solutions pour le commerce international. Les frais de conception et d'entretien de logiciels seraient en effet moindres si les exigences complexes et spécifiques à chaque pays étaient rationalisées en un jeu de spécifications reposant sur le Modèle de données de l'OMD qui, même s'il varie d'un pays à un autre, simplifierait néanmoins dans une large mesure les efforts consentis pour gérer ces exigences. L'alignement des systèmes nationaux sur le Modèle de données de l'OMD encouragera également les fournisseurs de logiciels à concevoir des progiciels pouvant être utilisés dans tous les pays du monde.

Les entreprises en tireront des avantages indirects puisqu'elles auront non seulement accès à des solutions logicielles moins onéreuses mais elles pourront également réutiliser les informations en amont de la chaîne logistique, ce qui réduira le temps et les frais directs de notification réglementaire.

La coopération entre les gouvernements et les fournisseurs de logiciels permettrait de réduire les frais d'acquisition de l'information pour tous les utilisateurs. Les utilisateurs du Modèle de données de l'OMD devraient travailler en étroite collaboration pour échanger les informations techniques permettant un emploi commun, dans leur intérêt mutuel. Les parties intéressées pourraient se réunir pour résoudre les questions de nature commerciale et technique grâce à

l'adoption du Modèle de données de l'OMD et tirer ainsi parti des évolutions technologiques pour accélérer davantage encore le déploiement des solutions de TI.

Produits dérivés

L'Équipe de projet chargée du Modèle de données de l'OMD a développé plusieurs « profils » à partir du Modèle de données de l'OMD. Ces profils sont des formulaires, des modèles ou d'autres documents réglementaires conçus automatiquement par le système. A titre d'exemple, le Document administratif unique, les formulaires de la Convention visant à faciliter le trafic maritime international de l'OMI, les modèles de carnets TIR électroniques et d'autres documents réglementaires analogues sont actuellement élaborés en tant que profils du Modèle de données de l'OMD. Le calcul de la valeur transactionnelle est également couvert, ce qui contribuera à assurer une application uniforme de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation.

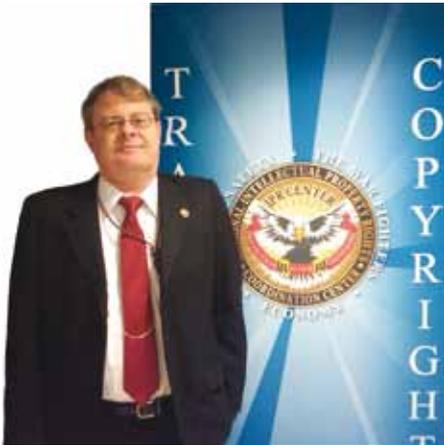
Évolution future

L'évolution future du Modèle de données de l'OMD passera notamment par la publication de versions annuelles destinées à surmonter les problèmes signalés par les pays individuels qui adoptent le Modèle de données. S'agissant des nouvelles versions, il a été suggéré de ne pas adopter une démarche de type 'big-bang', mais plutôt une dynamique de croissance annuelle progressive. Il est reconnu que l'ajout de toute nouvelle fonctionnalité au Modèle de données devra reposer sur des critères convenus, par exemple, pour simplifier la notification pour les entreprises ou supprimer un obstacle qui empêche un pays d'adopter le Modèle de données. En d'autres termes, les projets de mise à jour du Modèle de données feront partie de cycles annuels gérables. Une telle démarche approfondira davantage l'engagement des pays qui souhaitent apporter des améliorations. Les experts prévoient que le Modèle de données de l'OMD demeurera stable puisqu'aucune modification majeure du noyau du Modèle n'est envisagée, même en cas d'ajout d'une nouvelle fonctionnalité et de nouvelles caractéristiques.

En savoir +

dm@wcoomd.org

« Nous devons sensibiliser les agents à la question des produits non-conformes »



J. Scott Ballman Jr. est Assistant Deputy Director pour le « Homeland Security Investigations » depuis 2010. Il travaille au sein du au Centre national de coordination des droits de protection intellectuelle des États-Unis. Il préside le Groupe de travail de l'OMD sur la fraude commerciale depuis 2007. Durant ses 35 ans de carrière il a couvert de nombreux sujets dont la fraude commerciale, les atteintes aux DPI, le blanchiment d'argent, la fraude à l'exportation, le trafic de drogue et les enquêtes internes.

Une Opération de lutte contre la fraude appelée « Short Circuit » a été organisée de juillet à septembre 2011. L'objectif était d'accroître le nombre d'inspections portant sur les appareils électriques afin d'intercepter les importations de matériel inférieur aux normes et contrefait. Menée dans 43 pays, elle a permis la saisie de plus d'un million d'articles. J. Scott Ballman, « Assistant Deputy Director » pour le « Homeland Security Investigations » au Centre national de coordination des droits de protection intellectuelle des États-Unis, fait part de ses réflexions quant au succès de l'opération et aux difficultés rencontrées.

Quelles étaient les motivations derrière une telle opération?

En mars 2011, l'OMD a approuvé une initiative du Homeland Security Investigations qui visait à accroître le nombre d'inspections, d'interceptions et d'enquêtes relatives aux importations d'appareils électroniques afin d'identifier les envois de marchandises non-conformes et contrefaites telles que batteries, rallonges électriques, blocs d'alimentation, adaptateurs, convertisseurs, chargeurs et parasurtenseurs.

Protéger les consommateurs, sensibiliser et former les agents au contrôle de ce type de marchandises ou encore renforcer la coopération entre administrations des douanes, entreprises, agences de réglementation et citoyens, telles étaient nos principales motivations.

La santé et la sécurité sont nos priorités. Tout le monde sait que les médicaments non-conformes ou contrefaits sont dangereux mais combien de personnes sont conscientes des

dommages que peuvent causer des appareils électriques qui ne respectent pas les normes de fabrication ou sont contrefaits ? Pensez aux incendies, dégâts matériels et blessures que ces appareils peuvent provoquer.

L'intervention de la douane dans le domaine de la contrefaçon étant aujourd'hui bien connue, nous voulions sensibiliser les agents à la question des produits non-conformes. La protection des consommateurs est une nouvelle responsabilité pour de nombreuses administrations. Il s'agissait de rappeler que si la plupart des pays sont dotés d'autorités responsables du contrôle de la qualité des biens manufacturés importés (telles que les organismes de normalisation ou les agences nationales chargées de la sécurité des produits de consommation), la douane a un rôle essentiel à jouer car elle constitue la première ligne de défense.

L'un des objectifs était, d'une part, d'améliorer les contrôles en sensibilisant les dou-

niers aux dangers posés par les produits non-conformes et, d'autre part, d'encourager la coopération entre les autorités chargées de la protection du consommateur et la douane. Tous les pays étant confrontés aux mêmes menaces posées par les phénomènes de contrebande et de fraude, la dimension internationale de la coopération est également essentielle.

La participation des administrations à de telles opérations est-elle si importante ?

Les révolutions technologiques récentes dans le domaine des communications et du transport ont transformé le monde du commerce, en le rétrécissant en quelque sorte. Les criminels ne limitent pas leurs affaires à un pays. Un produit contrefait ou non conforme peut être fabriqué dans un pays, transiter par l'Europe et être vendu aux États-Unis par exemple, impliquant des organisations criminelles de plusieurs pays. La coopération internationale entre services de lutte contre la fraude est nécessaire si l'on veut garder une longueur d'avance. L'opération Short Circuit démontre qu'il est possible pour des administrations de coopérer en partageant des informations permettant d'identifier les fabricant et les expéditeurs de produits dangereux et d'intercepter les marchandises à la frontière ou avant même qu'elles ne soient expédiées. L'opération a permis non seulement de réaliser des saisies mais aussi de recueillir des renseignements sur des entreprises impliquées dans la production et le commerce de produits illicites.

Je tiens à souligner que c'est la première opération durant laquelle les informations nominatives sur les fabricants et les expéditeurs étaient partagées entre tous les participants, rendant possible un ciblage conjoint. Durant les autres opérations, telles que Global Hoax, qui ciblait les CD et DVD piratés et contrefaits dans les centres postaux internationaux et les sites de courrier express, ou Mercury, qui ciblait l'importation et la distribution des médicaments contrefaits et non-conformes, les données à caractère personnel était partagées entre pays importateur et exportateur uniquement.

Quels sont les principaux résultats ?

Voici les principaux résultats :

- 10 272 chargements ont été identifiés.
- 1747 chargements ont fait l'objet d'une détention.
- 388 chargements, contenant plus d'un

million d'articles (1 009 560), ont été saisis.

- 65% des chargements ont été découverts dans des aéroports, 18% dans des ports, 12% aux frontières terrestres, et 5% sur des routes intérieures.
- 65 fabricants/expéditeurs ont été identifiés suite à la saisie des produits et leur nom et adresse ont été notifiés à tous les participants à des fins de ciblage.
- Plus de 100 messages ont été échangés via le CENcomm, le réseau de communication sécurisé de l'OMD.

Quels enseignements ont été tirés ?

Les participants ont évoqué plusieurs difficultés .

Concernant les produits non-conformes, le principal défi consistait à établir une passerelle entre les douanes, les organismes de réglementation et les experts (laboratoires, consultants techniques, etc.). Le caractère non-conforme d'un produit pouvant se révéler difficile à déterminer, les pays devaient, en prévision de l'opération, s'assurer du soutien des autorités nationales compétentes. Dans certains pays, la coopération n'a pas été adéquate ou bien organisée. A l'avenir, il conviendrait de sensibiliser davantage les participants à cet aspect et insister afin que chaque administration des douanes reçoive une formation des autorités nationales compétentes ou que celles-ci mettent à la disposition des douanes un expert qui travaillerait à leur côté durant la durée de l'opération.

Concernant les produits contrefaits, certains titulaires de droit ont proposé une formation à toute administration en faisant la demande et une documentation a été mise à la disposition de ces dernières. Cependant, les douanes n'ont pas tiré pleinement parti des opportunités en matière de formation et de nombreux douaniers ont fait preuve d'un manque de connaissances et d'expertise en matière de détermination de la nature contrefaite d'un produit.

Les méthodes de ciblage doivent être améliorées. Certaines unités n'ont pas pu appliquer une gestion des risques et ont fondé leur inspection sur une sélection aléatoire. Enfin, certaines administrations des douanes n'avaient la compétence pour intervenir.

Certaines administrations ont également exprimé le besoin de recevoir une information



Guirlande lumineuse



Batterie au lithium-ion



Rallonges électriques

plus conséquente et détaillée sur les saisies effectuées par leurs confrères et rapportées via le CENComm. Il a également été suggéré de simplifier les mécanismes de rapports (via l'utilisation de rapports automatisés avec menus déroulants par exemple) et de fournir en amont une liste des entreprises qui ont transgressé antérieurement la réglementation en matière de conformité des produits.

Quelles seraient vos suggestions dans ce contexte ?

La coopération et la communication entre administrations douanières est la clé. De

mon point de vue, augmenter le flux d'information entre les administrations des douanes serait utile. Les administrations pourraient partager des informations détaillées sur les fabricants/expéditeurs de produits dangereux, obtenues après saisies, avec tous les Membres de l'OMD. La mise sur pied à l'OMD d'un système permettant de porter à la connaissance des Membres que de telles informations sont disponibles constituerait

une solution idéale. Les Membres de l'OMD pourraient également partager les renseignements concernant leurs fabricants/expéditeurs nationaux avec les autorités publiques compétentes dans leur pays afin de s'assurer que les moyens de production sont sécurisés.

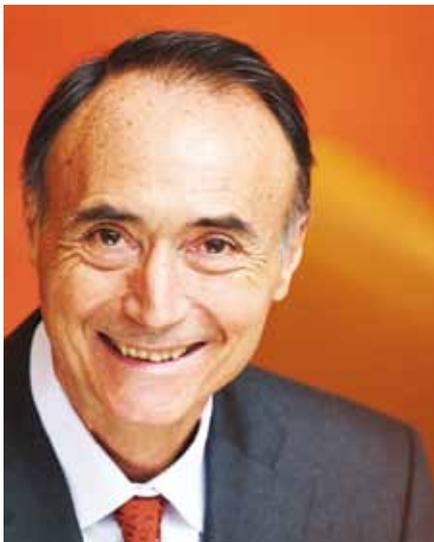
« US Homeland Security Investigations » ne relâchera pas ses efforts tant que les usines qui produisent des produits dangereux ne

seront pas toutes identifiées et que leurs activités n'auront pas cessé. En restant en éveil et en partageant leurs informations, les services de lutte contre la fraude et les administrations des douanes contribueront à rendre ce monde plus sûr.

More information

John.S.Ballman@ice.dhs.gov

Le nouveau Directeur de l'OMD nous livre son point de vue



Giuseppe Favale a été nommé au poste de Directeur, Questions tarifaires et commerciales, lors des sessions du Conseil de l'OMD de juin 2011. En fonction depuis janvier seulement au sein du Secrétariat, il a accepté de répondre à quelques questions.

Comment envisagez-vous votre rôle ?

Il importe que l'OMD fournisse aux administrations douanières membres toute l'aide nécessaire pour leur permettre de mener leurs activités en adéquation avec les besoins du commerce international.

Je m'emploierai donc à diriger mes efforts au service de l'Organisation afin d'établir et de fournir le plus rapidement possible les outils nécessaires pour répondre aux besoins en termes de droits de douane et de protection de la société tout en facilitant le commerce international légitime.

Il s'agira en particulier de promouvoir la mise en œuvre de la nouvelle édition (version 2012) du Système harmonisé (SH) et ses Notes Explicatives ainsi que les Recommandations du Conseil relatives à la mise en œuvre du SH, qui sont des instruments indispensables au bon fonctionnement de la douane et des outils précieux en ces temps de crise économique internationale.

Quelles sont les priorités de votre Direction en 2012 ?

La majeure partie des Membres de l'OMD dépendent des recettes basées sur les droits de douane. La plus haute priorité de la Direction des Questions tarifaires et commerciales en 2012 reste donc le dossier recettes de l'OMD. Le Plan d'Action du dossier recettes repose sur quatre piliers :

1. L'assistance technique en matière de vérification de la valeur en douane déclarée, la tâche principale étant d'élaborer des Lignes Directrices pratiques sur le

contrôle de l'évaluation en douane et notamment de publier trois études de cas.

2. L'assistance technique en matière de vérification de l'origine préférentielle, avec cette fois-ci l'élaboration de Lignes Directrices sur la vérification de l'origine préférentielle.
3. L'assistance technique en vue d'améliorer les travaux de classement tarifaire et les infrastructures connexes, avec non seulement la publication de Lignes Directrices sur les travaux de classification tarifaire et les infrastructures connexes mais aussi la mise au point d'un outil de diagnostic.
4. L'amélioration de la diffusion, de la connaissance et de l'utilisation des outils et des instruments du dossier recettes.

Outre le dossier recettes, les priorités de la Direction sont : la valeur – il s'agit d'adapter les méthodes de travail du Comité technique; l'origine – il s'agit de développer l'Étude comparative en y ajoutant des modules divers (par exemple sur la vérification) et d'autres accords de libre échange, et de mettre à jour la Base des données sur les règles d'origine préférentielles ; et le Système harmonisé – il s'agit de préparer les réunions des différents comités ainsi que la célébration du 25^{ème} anniversaire de la Convention en 2013.

More information

hs@wcoomd.org



Conférence & Exposition 2012 de l'OMD sur la TI

Tallinn, Estonie

6 – 8 juin 2012



Conférence & Exposition, juin 2012, Tallinn, Estonie

Une conférence de trois jours mettant l'accent sur l'examen du rôle à la frontière de la technologie de l'information

Comment la TI peut transformer, en matière de réglementation des frontières, les activités essentielles de la douane et de ses parties prenantes dans le secteur privé et dans les autres autorités

Inscription en ligne et plus d'information : www.wcoomd.org/event.htm • Renseignement : wcoit2012@wcoomd.org

Forum OMD 2012 sur les technologies et l'innovation

6-9 mars 2012, Kuala Lumpur, Malaisie

- ✓ Rencontrez et nouez des contacts avec des fournisseurs de technologie
- ✓ Échangez de bonnes pratiques en matière d'utilisation des technologies
- ✓ Informez-nous sur les dernières innovations
- ✓ Essayez le matériel



ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES



Inscription en ligne et information : www.wcoomd.org/event.htm • Renseignement : TI2012@wcoomd.org

Journée internationale de la Douane 2012



PLUS DE CINQUANTE AMBASSADEURS et représentants d'organisations internationales et du secteur privé se sont joints à des fonctionnaires des douanes et employés du Secrétariat lors d'une réception don-

née par le Secrétaire général au siège de l'OMD le 26 janvier afin de célébrer la Journée internationale de la Douane 2012.

Le Secrétariat a profité de l'occasion pour annoncer que 2012 serait l'année de la Connectivité avec le slogan « les frontières divisent, les douanes rapprochent ». Le thème, qui reflète l'esprit de coopération qui animait les fondateurs de l'OMD et la notion d'interdépendance entre les douanes et leurs partenaires qui leur était chère, est particulièrement approprié alors que l'Organisation célèbre cette année son 60^{ème} anniversaire.

“Les frontières sont synonymes de séparation et notre principal défi est de trouver la meilleure méthode qui permettra d'accroître la connectivité, en ce qui a trait aux liens interpersonnels et institutionnels ainsi qu'aux passerelles d'informations qui sous-tendent et facilitent la réalisation des nos principaux objectifs en tant que communauté”, a déclaré le Secrétaire général de l'OMD, Kunio Mikuriya, dans son message officiel.

1. Le Secrétaire général et sa femme recevant les invités

2. Les équipes cynophiles divertissant les invités

Les invités ont assisté à des démonstrations d'équipes cynophiles, activité non seulement divertissante mais qui inspire également un sentiment d'admiration pour le travail des fonctionnaires des douanes.

Une sélection de photos des célébrations de la Journée internationale de la Douane organisées par les Membres de l'OMD figurera dans la prochaine édition du magazine.

En savoir +
www.wcoomd.org





1 1



2 2



Calendrier des événements

Mars

- 1 - 2 Sous-Comité sur l'éthique, 11^{ème} réunion
- 5 - 6 Comité de contact OMD/UPU, 32^{ème} réunion
- 6 - 7 Groupe de travail sur la composition de la Commission de politique générale
- 6 - 9 Forum sur la Technologie et l'Innovation, Kuala Lumpur (Malaisie)
- 8 - 12 Comité du Système harmonisé, Groupe de travail
- 13 - 23 Comité du Système harmonisé, 49^{ème} session
- 19 - 23 Équipe de projet chargée du Modèle de données
- 22 - 23 Comité de gestion ATA/Istanbul, 11^{ème} réunion
- 26 - 30 Comité technique permanent, 195^{ème}/196^{ème} sessions
- 26 - 30 Comité de la lutte contre la fraude, 31^{ème} session
- 29 Session conjointe Comité technique permanent/Comité de la lutte contre la fraude

Avril

- 2 - 4 Séminaire sur le « Programme Global Shield »
- 2 - 5 Comité financier, 92^{ème} session
- 12 - 13 Groupe d'experts sur la Sécurité du fret aérien, 5^{ème} réunion
- 16 - 20 Comité technique de l'évaluation en douane, 34^{ème} session
- 17 - 19 Conférence mondiale sur les OEA, Séoul (Corée)
- 24 Réunion SAFE réservée aux Membres de l'OMD
- 25 - 27 Groupe de travail SAFE, 10^{ème} réunion

Mai

- 2 - 3 Groupe de l'OMD sur la contrefaçon et la piraterie, 6^{ème} réunion
- 14 - 15 Comité de gestion de la Convention douanière relative aux Conteneurs, 1972, 13^{ème} réunion
- 14 - 16 Douanes en réseau international, 11^{ème} réunion
- 21 - 25 Sous-Comité de révision du Système harmonisé, 43^{ème} session

Juin

- 6 - 8 Conférence sur la Technologie de l'Information et Exposition, Tallinn (Estonia)
- 11 - 13 Équipe de projet chargée du Modèle de données
- 14 - 15 Sous-Comité informatique, 63^{ème} session
- 25 - 27 Commission de politique générale, 67^{ème} session
- 28 - 30 Conseil, 119^{ème}/120^{ème} sessions

Juillet

- 2 - 3 Mini Sommet sur les droits d'accises
- 2 - 11 École du Savoir pour la Douane et le secteur privé
- 5 - 6 Conférence conjointe OMD/OACI, Singapour

Les réunions de l'OMD mentionnées pour information dans ce calendrier ne sont pas toutes ouvertes au public. Sauf indication contraire, elles se tiennent à Bruxelles. Ces dates sont données à titre indicatif et sont susceptibles de changement. Le programme des réunions de l'OMD est mis à jour régulièrement sur le site des Membres de l'OMD sous la rubrique « informations pour les délégués » et sur le site public de l'OMD – www.wcoomd.org – dans la section “Évènements”.

WCO Global AEO Conference

AEO, the way towards secure and competitive growth

- April 17(Tue) ~ April 19(Thu), 2012,
Sheraton Grande Walkerhill Hotel Convention Center
Vista Hall, Seoul, Korea

Hosted
by



WORLD CUSTOMS ORGANIZATION



KOREA CUSTOMS SERVICE

www.aeo2012.org



www.aeo2012.org

**SINGLE WINDOW TRADE PORTAL
GLOBAL CUSTOMS E-PROCESSING
BUSINESS INTELLIGENCE
VALUATION COMPLIANCE**